



G

60

60

KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK

Uit de bibliotheek van
Prof. Mr. J. van KAN

RAN 394

g.60

DISSERTATION

SUR

JEANNE D'ARC,

vulgairement nommée

LA PUCELLE D'ORLÉANS,

DIRECTION

SUR

LETTRE D'ARC

Arrière nomme

ET BUCHE D'ORÉANS



475285.

DISSERTATION

SUR

JEANNE D'ARC,

vulgairement nommée

LA PUCELLE D'ORLEANS.

P A R

M^r. DE LUCHEZ,

Ancien Officier de Cavalerie.



M. DCC. LXXVI.

DEPARTMENT OF THE ARMY

1917

OFFICE OF THE CHIEF OF ENGINEERS
WASHINGTON, D. C.

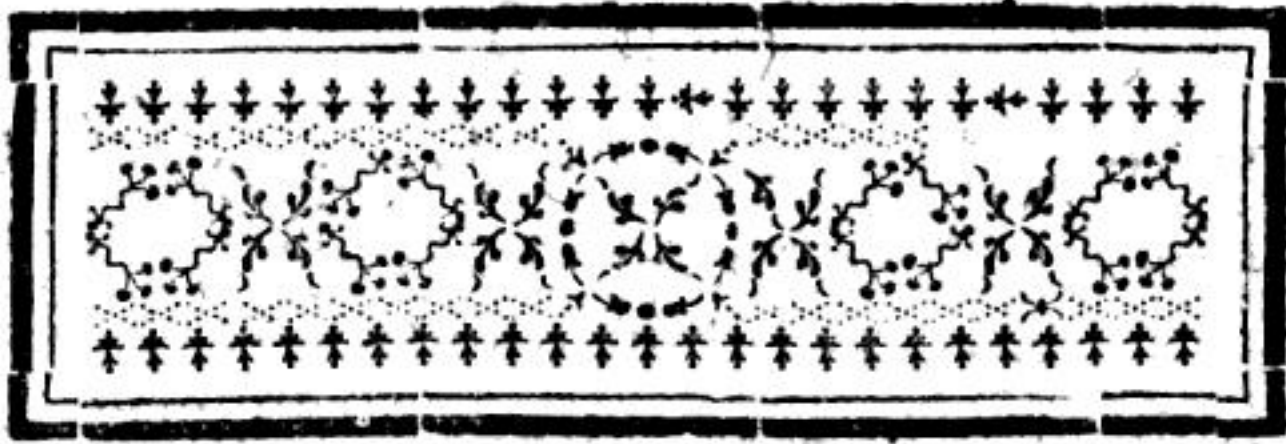
WAR

OFFICE OF THE CHIEF OF ENGINEERS
WASHINGTON, D. C.



UNITED STATES GOVERNMENT PRINTING OFFICE

WASHINGTON, D. C.



DISSERTATION

SUR

JEANNE D'ARC,

vulgairement nommée

LA PUCELLE D'ORLÉANS.

Nous ne proposons pas au public de nouvelles découvertes sur un événement si souvent mis sous les yeux : mais nous essayerons de montrer combien de fois on l'a trompé. Il n'a pas fallu trois siècles pour entrevoir la vérité, mais on a eu besoin de ce long espace pour la déployer dans tout son jour. Lorsque cet ouvrage, presque aussi-tôt combattu que publié, parut pour la première fois, il trou-

A

va d'après censeurs. On attaqua le style, la forme, mais jamais la force des preuves, ni la simplicité des raisonnemens. Des raisons étrangères au lecteur ne permirent pas alors de lui donner un certain cours; elles n'existent plus aujourd'hui. Nous le publions: on verra quelle confiance on doit à la plupart des histoires.

Jeanne d'Arc, vulgairement appelée la *Pucelle d'Orléans*, nâquit de *Jacques d'Arc* & d'*Isabelle Romée*, l'an 1412, à Domremy, village appartenant à la France, situé sur la Meuse près Vaucouleurs. Elle n'avoit donc pas vingt-sept ans, comme le prétendent *Monstrelet*, *Mr. Rapin de Thoiras*, & d'après eux le célèbre auteur de l'histoire de la maison des *Plantagenets*, lorsqu'elle parut à l'armée de *Charles VII*. Ses parens étoient simples, vivant des fruits de la terre & du travail de leurs mains. Elle fut élevée comme les payannes de ces tems, dans la crainte de Dieu & dans le soin du ménage. On remarqua qu'un pieux penchant la conduisoit souvent à l'église.

Les plus anciens historiens & les

plus modernes , seuls dignes de foi , ne disent point qu'elle ait servi dans une auberge , qu'elle montoit hardiment les chevaux à poil , & les menoit à l'abreuvoir. On lit dans les actes du procès qu'elle n'avoit demeuré que quinze jours chez un aubergiste de Neufchâtel , que jamais elle n'y avoit mené de chevaux , & qu'elle demeuroit tranquillement *dans la maison* , appliquée aux soins domestiques.

Les troubles qui agitoient alors le royaume alloient inquiéter les habitans des campagnes ; ils en ignoroient le sujet : mais ils savoient que leur patrie étoit déchirée par les guerres , & divisée en deux partis ; Domremy tenoit pour *Charles VII. Jeanne d'Arc* avoit souvent entendu raconter les malheurs d'un jeune prince , intéressant par ses foiblesses , forcé de céder son trône à des étrangers , dont la mésintelligence féditieuse de ses sujets fondoit les droits & augmentoit la force. Elle avoit à peu près treize ans lorsqu'on s'apperçut de ses dangereuses imaginations.

C'est à cette époque de son âge que les anciens auteurs placent les

visions, les détails miraculeux qui préparoient à Domremy une héroïne & le salut de la France. Un caractère sombre, bilieux, mélancolique, l'éloignoit des jeux innocens qui entretiennent la gaieté pure des jeunes filles de la campagne; l'inquiète & tendre curiosité de ses parens n'obtenoit rien. Cette sagesse précoce, le défaut de confiance dans le meilleur des peres, font d'un mauvais augure. Ce dernier en fut si cruellement inquiet que redoutant une scene publique, il se détermina à se réfugier à Neufchâtel en Lorraine.

Les idées de sa fille ne tenoient point aux lieux ou aux tems. Elle explique ses projets, elle demande à être conduite en France. On devine comment furent accueillies ses premières propositions.

En vain son pere voulut la rendre à elle-même, à la société, & aux occupations tranquilles de son sexe. Elle garda longtems ses inutiles projets; ses conversations animées ne faisoient point de prosélites. *Elle n'écarta point l'embarras & la timidité, naturellement inséparables de son sexe & de son âge,*

en allant elle-même trouver Baudricourt : mais six mois d'importunités obtinrent d'un de ses oncles de la conduire à Vaucouleurs, petite ville sur les bords de la Meuse, où commandoit *Robert de Baudricourt*. Cet officier plaignit *Jeanne d'Arc*, fit appercevoir l'oncle de son imprudente facilité, & lui ordonna de rendre à ses parens une fille qu'il falloit veiller de près. Cette démarche fit quelque sensation; la réputation de la jeune inspirée n'y gagna rien.

St. Nicolas est fameux près de Nancy. Cet oncle y mena *Jeanne* en pèlerinage. Le duc *Charles* de Lorraine voulut la voir par désœuvrement, lui fit conter ses rêves ordinaires, & lui demanda ce qu'elle pensoit de sa maladie. " Elle répond, que comme
 „ il vivoit mal avec la duchesse sa
 „ femme, qui étoit une princesse vertueuse,
 „ il ne guériroit pas s'il ne
 „ changeoit de conduite à son égard ". Il renvoya la pèlerine avec quatre francs, ne changea point de conduite, & guérit malgré la menace prophétique.

Nouvelle persécution de la part de

Jeanne pour être encore présentée au gouverneur *Baudricourt*. Nouvelle complaisance de la part de l'oncle ; ils ne furent pas mieux reçus que la première fois. Elle passe quelques jours à Vaucouleurs, s'y confesse. Quelle fut sa surprise quand elle vit un jour son confesseur revêtu d'une étole, accompagné de *Baudricourt*, lui crier, que si le diable étoit dans son corps il eut à se retirer. Ce fruit de sa confession la confondit, elle se prosterne aux genoux de l'exorciste plus honteux que satisfait de sa démarche.

Baudricourt n'étoit que médiocrement persuadé : mais enfin son opiniâtreté céda, lorsque *Jeanne d'Arc* annonça la perte que le roi venoit de faire devant Orléans.

L'événement se trouva conforme à la prédiction supposée. Ce trait le plus singulier de la vie de cette fille extraordinaire n'a pour garant que la femme d'un charron de Vaucouleurs nommé *Henri*. Ce qui le rend suspect, c'est que *Baudricourt* ne changea pas de sentiment sur *Jeanne d'Arc*, & lui dit, en l'envoyant à la cour, va, & adviens ce que tu pourras. Si

la prophétie eut été réellement vérifiée, le peuple auroit vu du prodige dans tout ce qui s'étoit passé. Le gouverneur ne l'eut pas traitée aussi légèrement. La plupart de ses panégyristes ont ignoré ou omis ce trait; les autres se sont contentés de le raconter indifféremment. Ce seroit incontestablement le plus beau moment de sa vie, le vrai signe qu'on lui a si souvent & si infructueusement demandé.

Les habitans de Vaucouleurs ne conserverent pas le même sang froid. On s'échauffe, on fait l'équipage de la jeune héroïne, on lui fournit des habits d'hommes; je n'en vois pas la raison. Elle part accompagnée de deux gentilshommes Champenois. Pourquoi partir sans prendre congé de ses père & mère; les premiers devoirs sont ceux que prescrit la nature, & rarement le ciel la contredit.

Jeanne arrive en Tourraine, elle envoie à la cour les lettres de *Baudricourt*. Le roi étoit à Chinon, ville à six lieues de Tours. Le conseil, qui ne voyoit pas la nécessité de la faire paroître devant le roi, n'y trouva

aussi nul inconvenient ; elle est présentée par le comte de *Vendome*. Ceux qui en font une sainte appuyent beaucoup sur cette premiere entrevue où l'on trouve une espece de miracle , à ce qu'elle reconnut le roi au milieu de ses courtisans. L'abbé *Lenglet* dit qu'il étoit déguisé ; j'aime mieux croire que non pour laisser subsister quelque apparence de prodige.

Elle prononce une harangue fort longue & assez bien tournée ; l'auteur que nous venons de citer dit la tenir de *Jean de Gaucourt* , grand-maitre de la maison du roi. Elle a été refaite sûrement dans l'intervalle ; car non seulement les payfannes de *Lorraine* ne parloient pas aussi bien la langue , mais même les seigneurs de la cour de *Charles VII*. On détacha un courier à *Vaucouleurs* pour avoir sur cette aventure des détails plus particuliers que ceux de la lettre de *Baudricourt*.

En vain les réponses furent en sa faveur. Les princes & seigneurs de la cour conclurent à la renvoyer. On voulut cependant la soumettre à de nouveaux examens. Le confesseur du

roi, les évêques de Senlis, de Poitiers, de Montpellier, furent chargés de cette commission avec plusieurs docteurs. Les réponses ambiguës de la *Pucelle* fournirent de nouveaux doutes. Leur rapport donna lieu à une seconde commission composée de prélats. On s'adressa encore à *Jacques Gelu* archevêque de Tours, & on lui fit cinq questions.

Convient-il à l'Être suprême de se mêler des actions d'un simple particulier, ou même de la conduite d'un royaume ?

Quelquefois, & toujours pour le bien de la chose.

Ne convient-il point à Dieu d'employer le ministère des anges plutôt que le ministère des hommes ?

Si Dieu se servoit autrefois d'un corbeau pour nourrir les hermites *Paul & Antoine*, à plus forte raison peut-il se servir des hommes.

Convient-il à Dieu de se servir d'une fille plutôt que d'un homme ?

La vierge connut le mystère de l'incarnation, & les sibilles apprirent aux hommes des secrets qu'elles tenoient de la Divinité.

N'est-ce point un artifice du démon ?

On le connoitra par le bien qui en résultera.

Ne convient-il pas d'employer à cet égard la prudence & la sagesse ?

Cela ne coute rien.

Cependant il n'étoit question que de *Jeanne d'Arc* dans le camp & aux environs. *Dunois* qui commandoit au siège députa deux officiers au roi pour savoir ce qu'il y avoit de vrai dans tous les bruits qui se répandoient. Les envoyés ayant raconté avec enthousiasme les naissantes merveilles de *Jeanne d'Arc*, *Dunois* fit assembler les bourgeois d'Orléans, & raconter devant eux ce que les députés avoient appris & vu. Ce récit échauffa les esprits, chacun fit son commentaire, on en vint jusqu'à dire que plusieurs ecclésiastiques avoient vu derrière elle un ange qui conduisoit ses pas. Le premier usage que le comte de *Dunois* fit de la célébrité de cette fille montre son habileté, & est un indice parlant de ce qui arriva dans la suite.

On n'avoit point encore pensé à vérifier sa virginité. Les Dames de

Gaucourt & de Trèves présiderent à cette utile cérémonie. On découvrit qu'elle n'étoit point sujette à l'incommodité périodique. Plusieurs médecins savans observent que les personnes qui éprouvent à ce sujet les lenteurs de la nature ont l'imagination vive & souvent dérégulée, mais ce dérangement produit pour l'ordinaire un effet tout contraire à la dévotion.

Mr. *Lenglet* prétend qu'elle étoit très-belle. Il en apporte une preuve singulière; c'est que sa vue appaisoit tous les desirs. Qu'elle fut belle ou laide, cela est égal; ce qui l'est moins, c'est son attention scrupuleuse aux décentes.

Malgré les réponses de l'archevêque *Gelu*, les révélations faites au roi sur les prières qu'il avoit adressées au ciel dans son oratoire de Loches où il n'étoit point au tems qu'elle marqua, *Jeanne* n'obtenoit pas une grande confiance. Cette espece d'emportement frénétique avec lequel nous faisons ordinairement les nouveautés piquantes ne préparoit point un grand succès à notre héroïne future; on se contentoit de proposer de nou-

veaux examens. Elle est conduite à Poitiers où siégeoit alors le parlement; ce tribunal ne vit que des folies dans ses dépositions.

Le conseil l'interroge de nouveau, & demande des signes pour preuve de sa mission. Elle répond qu'elle n'étoit pas envoyée à Poitiers pour faire des miracles, mais qu'elle en feroit à Orléans & à Reims. Elle n'avoit qu'à prouver la révélation de la *jour-née des Harengs*, & les juges restoient muets.

Les incertitudes étoient trop longues. Le conseil lui devint plus favorable : on la confia à un gentil-homme nommé *Dolon* & à un augustin ; c'est ce que *Mr. Lenglet* appelle *sa maison*. Le roi veut lui donner une épée, elle la refuse, & elle en envoie chercher une qu'elle a vue à l'autel de *sainte Catherine de Fierbois* où elle avoit passé en revenant de Lorraine. On souscrivoit à toutes ces fantaisies qui enveloppoient sa personne d'un certain merveilleux, fait pour en imposer au peuple. Le gentil-homme qui l'accompagnoit lui fit faire des armes,

& un étendart qu'on portoit devant elle.

Vers ce tems-là, *Charles VII* fit passer à Blois un corps de troupes pour escorter un convoi destiné à ravitailler Orléans; le maréchal *Boucicaut* & la *Hire* l'accompagnoient, ainsi que le seigneur de Rais. On mit à la tête une procession des prêtres de la ville, avec la croix & la bannière; la *Pucelle* les conduisoit. Cette marche convertie en spectacle étoit bien propre à ranimer le courage abbattu des soldats. Ce convoi arriva par la Sologne, & entra heureusement dans la ville.

Un historien dit que *ses graces naturelles* & *l'adresse avec laquelle elle portoit son étendart* & *manioit son cheval*, *inspiroient le courage* & *la confiance*. Dès ce moment les *Orléannois* se crurent invincibles, & le furent en effet. Mr. Lenglet dit qu'elle conduisoit ce convoi, & qu'elle n'avoit pu s'empêcher de faire quelques reproches à *Dunois* sur ce qu'on n'avoit pas conduit le convoi du côté de la *Beauce*. Si c'étoit elle qui le conduisoit, elle en étoit la maîtresse : que ne suivoit-

elle son inspiration ? Le comte de *Dunois* dit, que telle avoit été la *résolution du conseil*. *Eh quoi !* reprit-elle, le conseil de mon Dieu n'est-il pas plus sûr que le vôtre ? Il seroit cependant naturel de penser qu'il étoit égal à la Divinité que ce convoi arrivât par la *Sologne* ou par la *Beauce*.

Le même écrivain raconte que le *Bâtard* d'Orléans lui proposa d'entrer dans la ville, pour montrer au peuple sa libératrice, ce qu'elle refusa pour ne pas abandonner son monde : & dans la même page il écrit, à son entrée à *Orléans*, elle fut descendre à l'église cathédrale pour rendre grâce à Dieu de son expédition. Le célèbre auteur de l'histoire d'Angleterre raconte l'histoire de la *Pucelle* avec de légères différences. Il suppose qu'elle avoit été servante d'auberge ; c'est le sentiment de *Monstrelet* : mais la plupart des historiens écrivent le contraire ; son procès vient à leur appui. Qu'elle fut bergère, qu'elle fut servante de cabaret, qu'elle eut vécu tranquillement chez ses parens, peu importe ; si les faits étoient constatés, ils ne seroient pas moins merveilleux.

Elle fit parvenir une lettre aux généraux Anglois. Cette lettre vraisemblablement factice est un chef-d'œuvre de fanatisme & de superstition. Les ennemis retinrent le héraut d'armes ; le comte de *Dunois* le redemanda. On ajoute à ce que nous avons raconté, que deux nouveaux convois étant arrivés auparavant, les ennemis se mirent en devoir de les surprendre ; que la *Pucelle* les dispersa, & le 27 de Mars en fit une grande boucherie. Ce fut son premier combat.

Les quinze jours qui suivirent furent marqués par des escarmouches & de petits succès ; il n'est pas plus question de *Jeanne d'Arc* que si elle eut été encore à Domremi.

Le duc de *Bourgogne* ayant demandé au duc de *Betfort* de rendre la liberté à la ville du duc d'*Orléans*, prisonnier en Angleterre, il n'en reçut que des refus hautains, & fit retirer ses troupes.

Le premier jour de Mai, la *Pucelle* parut sur le boulevard & dit aux Anglois de s'en aller, *Glucidas* & ceux de son parti l'appellerent *vachere* &

ribaude ; elle leur répondit qu'ils mentoient. Le même jour le comte de *Dunois* sortit de la ville , pour assurer le transport des nouveaux convois que le comte de *Clermont* & le maréchal de *St. Sévere* conduisoient de Blois à Orléans. Il paroît qu'on ne croyoit pas le secours de la *Pucelle* absolument nécessaire à son expédition , puisque le comte de *Dunois* lui ordonna de chevaucher par la Cité. Elle finit sa promenade par de nouveaux avis à l'ennemi , qui lui répondit aussi peu poliment que la première fois.

Le second jour , elle visita les bastilles , les fortifications , & se montra à vêpres.

Le quatrième le comte de *Dunois* attaqua les Anglois. La *Pucelle* étoit en sa compagnie , & moult encourageoit les assaillans. Les Anglois lui dirent des injures si atroces qu'elle en versa des larmes , dit Mr. *Lenglet*. Cet excès de foiblesse & de sensibilité contredit étrangement le caractère d'une inspirée. La dernière histoire de France dit que les François étoient conduits par elle ; les histoires

res

res les plus anciennes du siège d'Orléans disent qu'elle accompagnoit le bâtard d'Orléans. Cette expédition fut toute à la gloire des assiégés.

Le sixième jour du même mois, nouvelle tentative de la part des François enivrés de leurs succès, la *Pucelle* fut blessée d'un coup de fleche à la gorge; elle se retira pour faire oraison. Des soldats qui vouloient panser sa playe la suivirent; on y mit de l'huile & du lard. Elle dit à un gentilhomme: *donnez-vous de garde quand la queue de mon étendard sera ou touchera contre le boulevard; lequel lui dit, Jeanne, la queue de votre étendard y touche. Lors elle lui répondit, tout est vôtre, entrez; laquelle parole étoit une prophétie. Qui en fera l'interprète?*

Plus de deux cents Anglois périrent dans cette journée, dont on ne fait point honneur à la *Pucelle*, mais bien à *St. Agnan* & à *St. Euvverte*, que l'on en remercia publiquement par des processions solennelles. Il est surprenant que la blessure de *Jeanne d'Arc* excitât si peu de rumeur & laissât le peuple tout entier à sa dévotion.

B

Le siège fut levé. Selon les écrivains, soit les plus anciens, soit les plus modernes, c'est à la *Pucelle* que la ville en est redevable. Est-il croyable que si telle avoit été l'idée du peuple, il n'eut donné aucune marque de reconnoissance à sa prétendue libératrice? Oui! Ce peuple déjà en procession pour *St. Agnan & St. Euvverte*, qu'il supposoit gratuitement leur avoir donné la victoire, ne fait rien pour une héroïne que l'on croit un être envoyé de Dieu pour chasser l'ennemi? Depuis sa blessure il n'en est plus question. Aucun auteur ne dit ce qu'on fit pour elle, si elle guérit? Un coup de fleche dans le sein n'est cependant pas une blessure légère.

Cette première expédition étant terminée, la *Pucelle* partit pour en rendre compte au roi. Le comte de *Dunois* & plusieurs autres seigneurs l'avoient devancée. On mit en question si l'on profiteroit de ce moment favorable pour conduire le roi à Rheims. Des villes à assiéger, des rivières à passer, le défaut d'argent jettoient le conseil dans de longues incertitudes. Qu'avoient-ils à redouter de l'ennemi,

puisqu'elle la *Pucelle* étoit à la tête des armées ? Le roi, aussi peu confiant que peu reconnoissant, se leva encore plus inquiet qu'incertain, se renferma avec son confesseur *Christophe de Harcourt*, évêque de Chartres, & le Sr. de *Treves* espece d'imbécille autrefois chancelier, qu'on avoit forcé de se démettre, parce qu'il étoit incapable d'aucune affaire quelconque.

A peine furent-ils renfermés que la *Pucelle* vint gratter à la porte. On lui ouvre, elle dit " noble Dauphin, „ ne tenez plus de si longs conseils, „ mais préparez-vous à vous ache- „ miner à Rheims, pour recevoir „ une digne couronne, symbole & „ marque de la réunion de votre „ état, & de tous vos sujets à vo- „ tre obéissance. " Nous ne connoissons pas l'auteur de cette petite harangue.

On demanda à la *Pucelle*, si elle avoit su de quoi on avoit traité dans le conseil, & qui pouvoit l'en avoir avertie. Elle convint en rougissant, d'avoir ouï intérieurement une voix qui lui avoit répété par trois fois :

filie de Dieu, va, va, je serai à ton aide. Cette entrevue eut plus de pouvoir sur l'esprit du roi que toutes les raisons de son conseil. Il étoit demeuré asssemblé pendant sa conférence particulière avec la *Pucelle*, & son confesseur; il lui fit dire qu'il marchoit à Rheims, malgré les difficultés qui se présentoient, & qu'on se préparât à l'y suivre.

On va donc faire le siège de Jargeau. Le duc d'*Alençon* y conduit six mille hommes. " La courageuse
 „ *Jeanne* ne cessoit d'animer les combattans du geste & de la voix;
 „ on la voyoit sur les derniers degrés de son échelle, tenant à la
 „ main son étendart qu'elle alloit
 „ arborer sur la brèche. " Un pareil exemple étoit bien plus utile que toute l'habileté que ses panégyristes lui supposent, & même que l'expérience & le courage du duc d'*Alençon*. On n'a pas besoin de réunir des preuves pour ces faits. Qui ne connoit les rapides effets du fanatisme, les miracles qu'il fait? Peut-être lui seul pouvoit opérer l'incroyable chan-

gement que nous avons vu passer sous nos yeux.

Tous ces historiens different dans leur récit , dans les harangues qu'ils lui font prononcer , dans les dattes. On prit Jargeau , Meun , Beaugency. Il arriva au siège de cette dernière ville un fait qui mérite quelque remarque. Le connétable de *Richemont* ayant appris les nouveaux succès de *Charles VII* s'empressa de venir les partager ou les augmenter ; il avança à la tête de mille deux cents hommes ; on doutoit s'il venoit fortifier le parti Anglois ou le combattre. La *Pucelle* s'opposa à ce qu'on le reçut , & le jugea l'ennemi du dauphin. Ses voix miraculeuses auroient dû l'avertir qu'*Artus* étoit bien intentionné. Cette absence des lumières célestes auroit pu avoir de fâcheuses suites , si quelques seigneurs n'avoient eu le talent d'y suppléer , & de disposer le roi à recevoir les services du comte de *Richemont*. Avertie par le comte *Dunois* que son arrivée ne pouvoit être qu'avantageuse , elle hâta sa réconciliation avec *Charles*.

Nos troupes accoutumées à des avantages ne crurent plus pouvoir être vaincues, & les Anglois croyant à peine aux vicissitudes qu'ils éprouvoient perdoient courage & ne le retrouvoient plus. Toujours attaqués & toujours défaits, ils perdirent deux mille cinq cents hommes à la bataille de *Patay* que les historiens de la *Pucelle* appellent *la journée de Patay*, comme on dit *la journée de Camme* ou d'*Azin-court*. On dit que le comte de *Dunois* lui demanda son avis sur la disposition des troupes : elle répond *bons éperons, bons éperons* : il ne comprit pas cette lumineuse réponse. Elle signifioit qu'il falloit de bons éperons pour poursuivre les Anglois mis en fuite, & les combattre, *fussent-ils pendus aux nues*. Si on n'avoit attribué à la *Pucelle* qu'une réponse simple de bon sens, les esprits n'en eussent pas été frappés : en lui supposant des phrases énigmatiques, chacun voulut les expliquer ; les esprits s'échauffoient, les disputes s'allumoient, & tel est l'enthousiasme qu'il falloit communiquer aux soldats.

On profita du moment si heureux

pour marcher à Rheims. La ville de Troyes s'opposa au passage des troupes du roi : on en fit le siege : les vivres manquerent. L'abbé *Lenglet du Fresnoi* dit qu'on y suppléa par des fèves , “ qui avoient été semées par „ l'avis d'un cordelier , nommé *Richard* , grand prédicateur & zélé „ Bourguignon , ” dans trois jours elles furent venues à maturité : cela n'est pas mal habile. Ce *Richard* étoit un moine fanatique chargé de crimes & d'opprobres ; dès qu'il aperçut la *Pucelle* , il voulut l'exorciser , elle lui répond en riant , *approchez hardiment beau pere , je n'ai garde de m'envoler*. Quelle apparence de pouvoir démêler le vrai dans ce chaos d'absurdités ! On voit du merveilleux dans la reddition de Troyes dont la garnison n'étoit que de six cents hommes , sans chef expérimenté. Rien ne peut plus arriver selon le cours ordinaire de la nature , & le doigt de Dieu trace la route à *Charles VII*. Il n'est point d'inventions bisarres dont les historiens ne surchargent leur récit. A propos du siege de Troyes quelques-uns écrivent que le

roi fit expédier des lettres de noblesse à l'évêque, belle récompense pour un ministre du Seigneur !

Enfin le roi arriva à Rheims, où il fut sacré & reconnu possesseur légitime du royaume de France, & fit sa neuvaine pour obtenir le droit de guérir les écrouelles. Quel étoit donc alors l'esprit de la nation ? Une fille vient de lui rendre sa gloire, elle est crue inspirée, & on ne lui dresse point d'autel, on ne lui donne aucune récompense. La ville de Rheims ne fait rien pour apprendre à la postérité les exploits & le courage de *Jeanne d'Arc*. Il est parmi les hommes un certain ordre de conduite si fortement lié à l'esprit de tous les siècles, qu'on est presque tenté de révoquer en doute les faits qui l'ont interverti.

Jeanne d'Arc continue de suivre l'armée qui assiégea Paris. Notre héroïne y fut blessée d'un coup de fleche à la cuisse. Le danger auquel on l'avoit exposée, dit la dernière histoire de France, lui fit soupçonner que son mérite & ses exploits lui avoient attiré des envieux. C'étoit être jaloux du ciel même, & l'i-

dée seule qu'il protege anéantit toute idée de rivalité ; elle voulut se retirer , cette sage combinaison fut malheureusement traversée ; elle parut malgré elle au siege de St. Pierre-le-Moutier , où elle montra une heureuse opiniâtreté , qui valut la victoire aux troupes Françoises , & termina ainsi cette glorieuse campagne.

Charles VII lui donna des lettres de noblesse , & étendit cette faveur sur les mâles & sur les femelles ; celles-ci ne jouirent de cette destination que pendant six ans. Le parlement restreignit cette faveur du roi aux descendans mâles.

La ville d'Orléans , qui avoit si généreusement défendu les intérêts du malheureux *Charles* , obtint aussi des privileges qui facilitoient l'entrée du bled & des autres denrées. Ils ne furent pas longtems en vigueur.

Avant d'examiner le singulier procès de *Jeanne d'Arc* , il est à propos de fixer nos idées sur cet être merveilleux , dont la fin malheureuse est un triste exemple de l'ingratitude des grands , de la passion des hommes & de la cruelle sévérité de ceux qui

devroient entretenir la paix sur la terre.

Il y a peu d'histoires aussi rebatues que celle de *Jeanne d'Arc* ; & je n'en connois point de si peu satisfaisante pour quiconque respecte la religion , & ne croit pas imprudemment aux inventions des hommes. Ouvrez la plupart des histoires. C'est une sainte à miracles , c'est une prophétesse , c'est une héroïne , dont la valeur & la capacité n'eurent jamais besoin d'expérience. Cet enthousiasme s'est presque conservé jusqu'à nos jours , examinons sur quoi il est fondé.

Je donne quelque étendue à cette dissertation , le sujet est intéressant par lui-même , & par la manière dont plus de quatre cents auteurs l'ont traité ; nous haïssons les problèmes presque toujours la ressource de la médiocrité ; mais nous haïssons plus encore cette ignorante crédulité qui deshonne la raison ; nous redoutons cette espèce de fanatisme qui mêle sans cesse les volontés divines aux misères humaines.

Il n'est pas possible , & il seroit inutile de remettre sous les yeux du

public les témoignages des divers auteurs , il suffit de réfuter les plus estimés , laissant à l'écart cet amas obscur d'écrivains , échos imprudens de ceux qui les ont précédés , & sources éternelles d'erreurs pour ceux qui les suivent. *Guyon*, historien de la ville d'Orléans , est censé avoir fait toutes les recherches exigibles ; l'abbé *Langlet du Fresnoy* , qui écrivoit il y a douze ans ; le pere *Berthier* , critique judicieux ; *Mr. Rapin de Thoiras* , un des grands politiques & un des plus habiles dissertateurs connus , ont écrit sur la *Pucelle* ; que le lecteur juge s'ils doivent faire foi.

On demandera peut-être pourquoi je n'ai point parlé des histoires plus anciennes ? Parce qu'elles ne sont que les rêveries de l'ignorance. Peut-on continuer la lecture d'un ouvrage qui dit que la *Pucelle* s'appelloit *Jeannette* ;
 „ qu'elle cousoit & ne craignoit au-
 „ cune femme de Rouen à filer ; qu'elle
 „ le vouloit coucher au four afin que
 „ les pauvres couchassent dans son lit ;
 „ qu'elle pleuroit , jeûnoit & faisoit
 „ souvent ses pâques ; qu'elle eut des
 „ voix , des révélations , des visions.

„ Les voix étoient sainte *Marguerite*
 „ & sainte *Catherine* ; qu'elle vit *St.*
 „ *Michel* en la forme & en l'habit d'un
 „ très - vrai prud'homme ”. On pu-
 blioit ces extravagances alors , par-
 ce qu'on étoit cru ; on ne doit pas
 les transcrire aujourd'hui , parce qu'on
 ne feroit pas lu.

Symphorien Guyon prétend qu'elle
 eut une vision qui lui représenta un
 ange ; quelques uns disent que c'étoit
St. Michel. Il est fort essentiel & très-
 facile de dire quel ange c'étoit. Ce-
 lui-ci commanda à notre héroïne nais-
 sante d'aller au secours de *Charles VII.*
 Quelque tems après une voix lui re-
 nouveilla le même ordre. Voilà un
 fait bien extraordinaire ; quelle preu-
 ve en donne-t-on ? Le témoignage de
 la *Pucelle*. Si vous l'admettez pour
 un fait , il faut le recevoir pour tous
 les autres. Il faut donc croire toutes
 les extravagances consignées dans son
 procès , comme d'avoir appris de Dieu
 même les événemens purement con-
 tingens , comme d'avoir connu à la
 voix des saintes qu'elle n'avoit jamais
 vues , comme d'avoir reçu un ordre
 exprès de Dieu de porter un habit

d'homme. *Guyon* ajoute que *Robert de Baudricourt* gouverneur de *Vaucouleurs*, après s'être longtems moqué de ses folles idées, y céda enfin après qu'elle lui eut révélé la perte que *Charles* venoit de faire devant *Orléans*. Ce seul fait bien avéré suffit-il pour prouver la divinité de la mission de *Jeanne d'Arc*? Non seulement il n'a pas le moindre appui, mais il est contredit. Et par qui? Par elle-même qui répond dans son interrogatoire que *Robert de Baudricourt* lui avoit dit, *va, & deviens ce que tu pourras*.

Un historien impartial, qui ne cherche que la vérité dans les erreurs de ceux qui l'ont précédé, examine s'ils savent douter, ou si l'amour du merveilleux n'en fait que des panégyristes. Dans le premier cas sa confiance augmente, mais il la retire tout à fait d'un écrivain qui diroit par exemple, en parlant d'une jeune paysanne âgée de dix-huit ans, " qu'elle fit la
 „ révérence au roi avec autant de civilité que si toute sa vie elle eut
 „ été nourrie à la cour. Elle fit sa
 „ petite harangue avec tant de grace

„ qu'elle convertit à foi les yeux de
 „ toute la compagnie qui en demeura
 „ fort édifiée.

Il y a d'autres faits répandus dans toutes les histoires qui sont les grandes preuves, les preuves par excellence de sa mission. “ Le roi la
 „ fit entrer dans sa chambre, lui
 „ étant en habit de simple gentilhomme
 „ parmi les princes & seigneurs
 „ plus richement vêtus que lui, &
 „ néanmoins sans hésiter, sans chan-
 „ celer, elle s'adressa tout droit au
 „ roi qu'elle n'avoit jamais vu”. Si les choses s'étoient passées naturellement, il faudroit se contenter de dire que c'est un heureux hasard : mais
 „ tantôt l'un tantôt l'autre de la com-
 „ pagnie feignit être le roi pour la
 „ mieux tromper ” ; moyen excellent pour qu'elle ne s'y méprit pas. C'est un innocent stratagème qu'on employe pour jouir de l'embarras d'un enfant auquel la nature nomme son père, & voilà un des plus forts argumens apportés en faveur de la *Pucelle*. Autre preuve. “ Le roi la tira en particu-
 „ lier, & lui demanda quelque affu-
 „ rance pour le déterminer à la croire,

elle répondit : “ Sire , si je vous dis
 „ des choses si secretes qu’il n’y a
 „ que Dieu & vous qui les fachiez ,
 „ croirez-vous bien que je suis en-
 „ voyée de Dieu ? Le roi dit que oui.
 „ Sire , n’avez-vous pas mémoire que
 „ le jour de la Toussaint derniere ,
 „ vous étant en la chapelle du châ-
 „ teau de Loches en votre oratoire
 „ tout seul vous fites trois requêtes
 „ à Dieu.... La premiere requête que
 „ vous fites fut que vous le priates
 „ que si vous n’étiez le vrai héritier
 „ du royaume de France , que ce fut
 „ son plaisir de vous ôter le courage
 „ de le pourfuivre , afin que vous ne
 „ fussiez plus cause de faire & soute-
 „ nir guerre qui cause tant de maux
 „ pour recouvrer le dit royaume.....
 „ La seconde , que si les maux du peu-
 „ ple procédoient de votre péché ,
 „ que vous seul en fussiez puni.....
 „ La troisieme , que si c’étoit le péché
 „ du peuple , il plût à Dieu de lui
 „ pardonner ”. On peut faire plus d’u-
 ne réflexion sur ce passage ; les au-
 teurs contemporains ne le citent point.
 Il n’en est pas question dans le procès
 où on lui fit répéter tout ce qu’elle

avoit dit au roi. *Charles VII* n'étoit point au *Loches* au tems qu'elle marque ; ces trois requêtes font la même reproduite en trois façons. Le roi n'étoit pas dévot , & il paroît peu vraisemblable qu'il se rappellât après six mois ce qu'il avoit dit à Dieu , puisqu'il oublia qu'il n'étoit pas dans son oratoire de *Loches*. “ Le roi fut
 „ grandement étonné de cette réponse ,
 „ reconnut qu'elle avoit dit la vérité ,
 „ & avoit connu son secret par révé-
 „ lation Divine ”. On imagine qu'il va ajouter foi à ses promesses , non , il l'envoie à *Poitiers* où siégeoit alors le parlement pour la faire examiner , comme si l'examen de ces juges & des docteurs de l'université pouvoit rien ajouter à la confiance qu'on doit aux êtres privilégiés avec lesquels le ciel partage ses lumières. Ici les réflexions font de trop ; en voilà assez pour l'historien *Guyon*. On ne peut être trop en garde contre les pieuses crédulités & les innocentes exagérations de ce bon prêtre.

Mr. *Rapin de Thoiras* plaça dans le quatrième volume de son histoire d'Angleterre une dissertation sur la *Pucelle*,

selle. Il m'a semblé qu'il n'étoit que médiocrement instruit de ce fait. Le pere *Berthier* répondit par une autre dissertation dans laquelle brillent une érudition profonde, une habileté rare, & une modération apparente qui persuaderoit bien d'avantage qu'une prévention décidée, si l'on pouvoit croire un fait sur la parole d'un homme. J'avoue qu'il a répondu sans réplique à plusieurs difficultés de son adverfaire : mais ces difficultés étoient celles de Mr. de *Thoiras*, & non celles du commun des auteurs qui ne voient rien de merveilleux dans ce phénomène historique. Les doutes réels, qu'il est difficile de ne pas former, ne sont point levés dans la dissertation du jésuite ; c'est ce qu'il faut démontrer.

... Mr. de *Thoiras* débute par une assertion fautive. " Il faut considérer que
 „ nous n'avons qu'un auteur contem-
 „ porain qui nous ait fait connoître
 „ la *Pucelle* ". Le pere *Berthier* fait une longue énumération des auteurs qui ont écrit pendant la vie de *Charles VII* & du comte de *Dunois*, &c.

Cette liste prouve seulement que

C

son adverfaire s'est trompé , mais non que la *Pucelle* fut inspirée de Dieu , ce qui est le sujet du premier article de la dissertation du pere *Berthier*. Il donna pour preuves 1°. les témoignages des auteurs. 2°. Les prédictions de la *Pucelle*. 3°. Ses exploits fameux. 4°. Ses vertus. Nous repliquons en disant , que les passages des auteurs cités ne peuvent rien prouver ; la *Pucelle* n'a jamais fait de prédictions. Elle n'est point l'auteur des exploits que la crédulité lui attribue ; ses vertus ne nous sont point connues. Il ne faut pas perdre de vue que nous ne défendons pas *Rapin de Thoiras* contre son adverfaire , dont nous n'adoptons pas le système , & encore moins la maniere de le présenter.

1°. Les témoignages des auteurs.... *Jean Chartier* étoit attaché à la personne de *Charles VII*, & écrivoit même sous les yeux de ce prince ; raison pour regarder son sentiment comme nul. Pour être de quelque poids , il faut avoir pu dire également le vrai ou le faux.

Selon *Alain Chartier* , tous les doc-

teurs avoient opinion que c'étoit un miracle de Dieu ; assertion générale qui n'est appuyée sur rien , & qu'on réfute ainsi. Tous les docteurs , deux ans après , avoient opinion qu'elle étoit forcieriè , & cependant elle ne l'étoit pas.

Le héraut de *Charles VII* tenoit aussi pour le miracle ; il n'y a point d'avis où le suffrage n'est pas libre.

Un magistrat célèbre du parlement de Grenoble écrit : “ j'ai vu autrefois
 „ la *Pucelle* qui commença ses exploits
 „ l'année que je fus passé docteur ; elle
 „ prit les armes par inspiration di-
 „ vine ”. Ce texte ne prouve rien : la question n'est pas si elle se croyoit inspirée , qui en doute ? mais si elle l'étoit.

Le chancelier *Gerson* prouve ainsi la divinité de sa mission. “ La fin est
 „ louable & honnête ” , d'accord.
 „ La vanité , la vengeance , l'esprit de
 „ sédition n'y ont point eu de part ” : mais pourquoi pas l'aveugle crédulité , l'illusion , le fanatisme ? “ Sa personne
 „ est vertueuse ”. Une fille n'est pas vertueuse , parce qu'elle conserve sa virginité. “ Sensée ” , non aux yeux

de la raison. Ou vous croyez les auteurs de son histoire, ou vous ne les croyez pas : si vous les croyez , admettez donc ce tissu d'extravagances qui occupa sa vie : si vous ne les croyez pas , qui vous a révélé tout ce qu'elle a fait de merveilleux ? “ La „ confiance qu'elle a est au dessus des „ regles ordinaires ”. Oui , & si fort au dessus , que le ciel ne proposa jamais rien d'aussi étrange à l'esprit humain. On cite le deutéronome pour la justifier de s'être habillée en homme : on ajoute que ses merveilleuses opérations la dispensoient de l'usage ordinaire. Il paroît étrange que le deutéronome puisse justifier un usage qu'il appelle *abomination , scandale public* : l'autre raison ne vaut rien , puisqu'elle avoit pris les habits de notre sexe avant de sortir de la Lorraine.

Un ecclésiastique allemand composa un livre intitulé , *la sybille de France*. Cet auteur peint la *Pucelle* comme une personne de la plus sainte vie. C'est une supposition purement gratuite ; elle a fait des choses extraordinaires , mais rien d'édifiant , & qui annonce la sainteté. Elle commença avec éclat

ses prophéties , selon *Hordal* , & fut extrêmement habile dans l'art de la guerre ; je prouverai tout à l'heure qu'il n'y a jamais eu de prophéties. Quant à ses talens militaires, certainement ils lui sont supposés, je ne fais pourquoi ; car ils sont inutiles là où le ciel intervient : au contraire , la fragilité des instrumens qu'il employe fait mieux éclater son pouvoir.

Jean Nider ajoute au récit de *Hordal* , qu'elle avoit le don des miracles ; nous n'en connoissons de sa façon ni de vrais ni d'illusoires. “ Elle „ faisoit tant de merveilles que tous „ les royaumes de la chrétienté étoient „ dans l'admiration ”. Plaisante admiration que celle qui laisse périr sur un bucher un être si merveilleux. Son procès dura un an , & nous ne voyons pas qu'aucune cour ait tenté d'adoucir la barbarie des Anglois. Le pape auroit pu cependant ralentir le zèle cruel de l'évêque de Beauvais quoiqu'il fut vendu à l'Angleterre.

Antonin , archevêque de Florence , dit , on ne savoit pas trop de quel esprit elle étoit animée ; on la croyoit

inspirée de Dieu : sans doute c'étoit l'idée répandue parmi le peuple.

Les témoignages de *Pie II* ou de son secrétaire *Jean Gobelin* & ceux d'*Amedée* de Savoye font de la même force ; tels sont les auteurs dont s'appuye le pere *Berthier*. Il est naturel de penser qu'il n'a pas choisi ceux qui s'expliquoient le moins clairement. Je vais à mon tour en examiner quelques - uns ; qu'on excuse l'ennui d'une pareille nomenclature, elle est nécessaire.

Jaques Meyer, qui raconte son procès, dit qu'elle n'étoit point magicienne, sans entrer dans aucun détail sur ses vertus & sur ses inspirations.

Paul Jove dit que cette mémorable scene se passa après avoir échauffé les esprits des François, *Gallorum excitatis animis*.

Robert Gaguin ne dit nulle part qu'il y ait du merveilleux dans cette aventure.

Paul Emile supprime toute réflexion sur un objet qui en offroit tant à faire.

Polidore Virgile raconte ce phénomène sans en faire honneur au ciel.

Genebrard dit que le ciel ne prenoit pas un intérêt bien vif à cette guerre.

Philippe de Bergame, *Papyre Masson*, *Mariana*, disent ce qu'elle croyoit être, & non ce qu'elle étoit.

Je crois que *Meyer*, *Paul Jove*, *Robert Gaguin*, *Paul Emile*, *Genebrard*, valent bien, pour décider un fait, le bénédictin *Chartier*, le héraut de *Charles VII*, le magistrat de Grenoble, le dominicain *Nider*, *Bonincontro*, *Bertie d'Eugubio*, *Garnezio*. On objectera peut-être que ces auteurs ne sont pas contemporains. Qu'en conclurre? Rien, si ce n'est qu'ils ont écrit dans un tems où les esprits supérieurs entrevoyoient quelques lueurs de raison.

Le pere *Berthier* dit, " la critique doit être judicieuse pour saisir le point précis de la controverse ". Si cet excellent principe eut été suivi, nous aurions su les raisons pour lesquelles on peut croire que la *Pucelle* a été inspirée, tandis que nous n'avons rien su, si ce n'est qu'elle se

croyoit telle. Ne confondons pas ces deux articles, & passons à la seconde raison de la croire l'organe du St. Esprit.

2^o. Les prédictions.... Ses deux prophéties sont qu'elle fera lever le siege de la ville d'Orléans, & mènera le roi à Rheims pour y être sacré; l'une & l'autre entreprise ont réussi: donc elle étoit inspirée d'en haut, puisqu'elle prédit l'avenir; singuliere conséquence. Quoi! proposer un dessein, l'exécuter, c'est l'avoir deviné? Jamais on n'a fait semblable raisonnement: il n'y a pas de courtisan qui n'eut cent fois prédit à *Charles VII* qu'il seroit vainqueur des Anglois & couronné à Rheims. Le pere *Berthier* lui-même n'eut jamais mis ses prédictions au nombre de ses preuves, si dans cette occasion Mr. *Rapin de Thoiras* n'eut donné dans une erreur. Il admet que l'assurance qu'elle donna à *Charles VII* de faire lever le siege d'Orléans est une prophétie, & il cherche à l'affoiblir par de mauvaises raisons que le pere *Berthier* a pulvérisées. Ses frais d'érudition nous deviennent presque inutiles, parce qu'il raisonne

d'après un supposé faux. *Monstrelet* dit le pere *Berthier*, “rapporte que
 „ la *Pucelle* promet au roi de débou-
 „ ter ses ennemis, & d'exaucer sa
 „ seigneurie”.

Et si elle ne lui avoit pas promis, pourquoi auroit-elle été présentée à ce prince? Mais supposons que des promesses soient des prophéties, je dis 1^o qu'elles n'ont pas été accomplies par elle, 2^o. que la plupart n'ont jamais eu leur effet. La preuve de la première proposition est le sujet du troisième article annoncé; reste à démontrer la seconde.

Elle dit qu'elle chassera les Anglais du royaume, (ils y étoient encore cinq ans après sa mort) “qu'elle va
 „ faire un fracas que depuis mille ans
 „ on n'en vit un pareil en France”. Je crois cependant que les batailles de Crecy & d'Azincourt ont été un peu plus meurtrières que celle de Patay quoiqu'il y eut deux mille cinq cents hommes tués. On appuye avec complaisance sur une lettre écrite au roi d'Angleterre. Il n'y a aucune preuve qu'elle soit écrite par la *Pucelle*; ce n'est ni le stile du St. Esprit, qui

est supposé l'avoir inspirée, ni celui d'une jeune payfanne qui vraisemblablement n'avoit jamais dicté, & ne favoit pas écrire; car il ne faut pas oublier que dans ce tems-là on ne pensoit pas plus à apprendre à écrire à une payfanne qu'aujourd'hui à leur montrer l'algebre. Si cette lettre n'a pas existé, tous les raisonnemens de nos dissertateurs sont vains; si elle a existé, elle prouve que la *Pucelle* a fait de fausses promesses: il faut bien se résoudre à la transcrire quoiqu'elle soit un peu longue.

+ *Jesus Maria.* +

„ Roi d'Angleterre & vous duc de
 „ *Betfort* qui vous dites régent du
 „ royaume de France, vous *Guillau-*
 „ *me de la Poulle*, comte de *Suffort*,
 „ *Jean Sire de Talbot*, & vous *Thomas*
 „ *Sire d'Escale*, qui vous dites lieu-
 „ tenans du dit duc de *Betfort*, fai-
 „ tes raison au roi du ciel, rendez
 „ au roi les clefs de toutes les bon-
 „ nes villes que vous avez prises &
 „ violées en France. Elle est ici ve-
 „ nuë de par Dieu pour réclamer le

„ sang royal ; elle est toute prête de
„ faire paix si vous lui voulez faire
„ raison. Par ainsi , que France , vous
„ mérités jus & payrés ce que vous
„ l'avés tenué , & entre vous archiers,
„ compagnons de guerre , gentils &
„ autres qui êtes devant la ville d'Or-
„ léans , allés-vous-en à votre pays de
„ par Dieu , & si ainsi vous ne le
„ faites , attendés les nouvelles de la
„ *Pucelle* qui vous yra voir briefve-
„ ment , à vos biens grands domma-
„ ges. Roi d'Angleterre si ainsi ne le
„ faites , en quelque lieu que j'atein-
„ drai vos gens en France , je les ferai
„ aller , veuillent ou non veuillent , &
„ s'il ne veuillent obéir je les ferai
„ tous occire. Je suis envoyée de par
„ Dieu , le roi du ciel , pour vous bou-
„ ter de toute France , & s'ils veulent
„ obéir je les prendrai à merci : &
„ n'ayés point en votre opinion , car
„ vous ne tiendrés point le royaume
„ de France , Dieu le roi du ciel , fils
„ *Ste. Marie* , ains le tiendra le roi
„ *Charles* , vrai héritier ; car Dieu , le
„ roi du ciel , le veut , & lui est ré-
„ vellé par la *Pucelle* , lequel entrera
„ à Paris en bonne compagnie. Si ne

„ voulés croire les nouvelles de par
 „ Dieu & la *Pucelle*, en quelques lieux
 „ que nous vous trouverons, nous
 „ ferirons dedans, & y ferons un si
 „ grandha hy, que encore a-t-il mills-
 „ ans que onques en France ne fut
 „ si grand. Si vous ne faites raison,
 „ croiés fermement que le roi du ciel
 „ envoiera plus de force à la *Pucelle*,
 „ que vous ne lui sauriez mener de
 „ tous assauts à elle & à ses bons gens
 „ d'armes, & aux horions. Verrat-on
 „ qui aura meilleur droit de Dieu ciel.
 „ Vous duc de *Betfort*, la *Pucelle* vous
 „ prie & vous requiert que vous ne
 „ vous fassiés mie détruire; si vous
 „ lui faites raison, encore pourrés ve-
 „ nir en sa compagnie, ou que les
 „ François feront le plus bel effet que
 „ onques fut fait par la chrétienté;
 „ & faites réponse si vous voulés
 „ faire paix en la cité d'Orléans; &
 „ si ainsi ne le faites, de vos biens
 „ grands dommages vous souviennne
 „ briefvement. Ecrit ce samedi femai-
 „ ne sainte.

Cette lettre presque toujours intel-
 ligible, pleine de fanfaronades, ne me

paroit appuyer en rien le sentiment de ceux qui soutiennent la *Pucelle* prophèteſſe. Je ne vois qu'une menace répétée deux fois en différens termes....

„ Et y ferons un ſi grand ahay que
 „ encore a-t-ils mils ans que onc en
 „ France ne fut ſi grand.... Ou les
 „ François feront le plus bel effet que
 „ oncque fut fait par la chrétienté ”.
 Si ce n'eſt là qu'une menace, notre opinion ſubſiſte en ſon entier ; ſi c'eſt une prophétie, elle n'a jamais été accomplie. Il n'y a qu'à jeter les yeux ſur cette lettre pour voir que c'eſt une piece fabriquée à plaifir : “ elle
 „ eſt venue de par Dieu pour récla-
 „ mer le ſang royal ”. Les Anglois avoient-ils en leurs mains quelques rejettons de la couronne ? ... “ S'ils
 „ veulent obéir à merci, je les pren-
 „ drai ”. Quel galimathias ! eſt-ce que des troupes qui lèvent un ſiege ſe rendent à la merci des aſſiégés ? Mais c'eſt aſſez ſur cette lettre, dont je n'aurois pas même parlé ſi *Rapin de Thoiras*, au lieu d'en prouver l'abſurdité & l'extravagance, ne s'arrêtoit à faire obſerver que cette lettre eſt différente dans la plupart des hiſto-

riens¹ qui l'ont transcrite ; que la *Pucelle* paroît ignorer que le roi auquel elle écrit n'avoit alors que neuf ans ; qu'elle a déguisé la plupart des noms anglois. Le pere *Berthier* satisfait qu'on lui passe cette lettre comme authentique , répond à ces objections , & se laisse vaincre dans les détails pour n'être pas attaqué dans l'essentiel.

Enfin on cite son interrogatoire dans lequel la *Pucelle* prédit qu'avant sept ans les Anglois laisseroient un plus grand gage de guerre que celui qu'ils avoient laissé devant Orléans. Je demande d'abord si cette prédiction n'est pas aussi obscure que les anciens oracles de Delphes & des Sybilles ? D'ailleurs , comment peut-on citer sérieusement cet interrogatoire qui n'est qu'un amas grossier de contradictions , d'extravagances & d'illusions ? Ce n'est pas ici le moment d'examiner les réponses qu'il contient , nous y viendrons quand nous aurons achevé nos réfutations. Qu'est-ce que ce gage de guerre que les Anglois doivent laisser ? *Rapin de Thoiras* avoue qu'il l'ignore ; avant lui les historiens l'avoient ignoré aussi : mais le pere

Berthier le fait. C'est la perte de Paris qui reçut les troupes du roi la cinquième année, & son nouveau maître la sixième. Il me paroît dur de croire une prophétie sur l'explication conjecturale qu'en donne un écrivain près de trois cents ans après la mort de la prophétesse.

3°. Ses exploits..... Mr. *Rapin de Thoiras* fournit encore des armes à son adverfaire. Il dit que selon son procès elle avoit vingt-neuf ans, en avoit fervi cinq dans une auberge, & mené les chevaux à l'abreuvoir. Le pere *Berthier* avoue que si les actes du procès étoient tels que Mr. de *Thoiras* les rapporte, l'éclat de ses entreprises feroit bien moins grand.

Quoi ! pour avoir monté à cru quelques chevaux, ou pour avoir été élevée dans une auberge, il feroit moins grand de commander des troupes, de remporter des victoires, de prendre des villes ? La réponse est bien digne de l'objection. Laissons tous ces menus détails, & disons que les plus anciens auteurs du siège d'Orléans le racontent presque sans nommer la *Pucelle*, & qu'il y a seulement

dans ceux qui la nomment des traits qui font conjecturer qu'elle accompagnoit les généraux , & marchoit même à la tête des troupes , mais jamais elle ne disposa de cinquante hommes. S'il est des témoins irrécusables , ce sont les archives & les registres publics , dépôt sacré des loix , des grands événemens & de la vérité. On voit dans les extraits des registres du parlement de Paris , du mardi de Mai 1429 , que les gendarmes & capitaines étoient partis sous la conduite de *Guillaume Blasdal* pour combattre les ennemis qui avoient *dans leur compagnie une Pucelle seule....* Dans leur compagnie & non pour chef.... Du samedi 18 Juin 1429 les mêmes registres rapportent que ceux qui portoient du secours au *Sire Talbot* furent déconfits par les ennemis , *en la compagnie desquels étoit une Pucelle.*

L'histoire du comte de *Dunois* nous auroit appris s'il céda pendant deux ans le commandement des troupes à cette nouvelle héroïne. Dans sa lettre au roi d'Angleterre , qu'on lui lut à son interrogatoire , elle défavoua ce mot , *je suis chef de guerre.* Pourquoi

quoï l'auroit-elle défavoué si elle avoit véritablement commandé ? On lui donna pour l'accompagner un seul gentilhomme , qui fut son intendant , & un chapelain ; cela suffisoit-il ? Comment a-t-on pu s'imaginer que le comte de *Dunois* , que le duc d'*Alençon* , que les *la Hire* , les *Gaucourts* , les *Culants* , les *Potons* , les *Sintrailles* , croyoient à l'habileté d'une fille qui n'avoit jamais donné d'autres preuves de sa mission que sa parole ?

Quand les Anglois eurent retenu le héraut qui porta sa lettre , ce ne fut point elle qui menaça d'user de représailles , mais le général des troupes qui déclara faire bruler les Anglois prisonniers. Je ne fais pourquoi j'entasse ici preuves sur preuves , pour un fait qui à peine seroit-il cru s'il étoit attesté par tous les historiens , & qui n'est jamais risqué que par le plus petit nombre. Or si elle n'a pas commandé , que deviennent ses exploits ? Que devient la troisième preuve du pere *Berthier* ? “ Mais , dit-on , elle étoit toujours au front avec son étendart ”. Sans doute , c'étoit-là sa place. Il falloit que le soldat se crut

D

invulnérable , invincible , infaillible.
 „ Les Anglois la craignoient plus que
 „ les généraux de l'armée ”. Cela de-
 voit être ; le fanatisme est plus à crain-
 dre que la valeur. “ On lui deman-
 „ doit ce qu'il falloit faire , ce qu'elle
 „ jugeoit à propos d'ordonner ”. Qu'on
 me cite , dans son partisan le plus dé-
 claré , un seul avis qu'elle ait ouvert
 ou improuvé. Il me semble qu'il ne
 faut que suivre les simples lumieres
 de la raison pour voir que *Jeanne
 d'Arc* n'étoit point vraiment inspirée ;
 il n'étoit peut-être pas au pouvoir du
 roi de la faire donner pour chef à son
 armée ; & on veut que sans preuves ,
 sans prodiges , une armée entiere ait
 donné tête baissée dans un si bisarre
 projet. Je suppose que plusieurs des
 grands eussent cru à sa mission : par
 où ont-ils fait passer leur croyance
 dans l'esprit indocile du soldat ? On
 brule de m'objecter : mais si vous sup-
 posez que ce fut une intrigue , il a
 bien fallu tromper le soldat. D'ail-
 leurs , rien n'est plus facile que de
 séduire une armée. On a vu sous les
 derniers empereurs une armée cou-
 ronner celui qu'elle avoit combattu

quelques heures auparavant. Je sens tout ce qu'on pourroit objecter, je prie le lecteur de suspendre son jugement: comme ce que j'ai à dire sur cet objet est très-long, je suis obligé, pour ne point m'affoiblir en me répétant, de renvoyer la réponse à la fin, & de passer tout de suite à la quatrième preuve pour croire la *Pucelle* inspirée.

4°. Ses vertus.... Je ne les conteste point: mais je nie qu'on puisse les donner pour preuve de sa mission. Ces vertus connues consistent à avoir conservé sa virginité. On fait l'éloge des saintes qui l'ont défendue contre les séductions & les menaces: mais cette qualité dans une fille, quelque rare qu'elle soit, ne donne pas droit de la croire spécialement favorisée du ciel. Si l'on se contentoit de dire que sa conduite n'a pas été un obstacle aux faveurs célestes, comme celle de *Charles VII* paroïssoit en être un, nous serions tous d'accord: mais le raisonnement du pere *Berthier* nous paroitra toujours faux. Nous n'ignorons pas qu'on a voulu jeter des nuages sur sa chasteté. D'après de mû-

res réflexions, nous ne croyons pas que ces accusations méritent d'être rappellées. A Domremy elle n'avoit point la réputation d'une sainte, puisque *Baudricourt* la traita d'abord avec si peu d'égards. Arrivée à la cour, nous ne voyons aucun trait de vertus particulières, si ce n'est qu'elle poursuivoit, l'épée à la main, les femmes de mauvaise vie; la correction étoit un peu forte, mais l'intention étoit louable. Dans son procès, elle déposa qu'elle ne recevoit son Dieu qu'une fois par an; elle mourut en visionnaire cruellement punie, & non pas en martyre de la patrie. Nous ne lisons point qu'elle ait pardonné à ses juges, qu'elle soit montée sur le bucher avec cette tranquillité d'ame, le plus sûr garant peut-être de l'innocence. Quelles étoient donc ses vertus? Dans ses panégyristes on lit qu'elle étoit compatissante à l'égard des pauvres, & qu'à Domremy elle les faisoit coucher dans son lit; que sa présence inspiroit aux soldats une sorte de pudeur. Une paysanne laide, vêtue en homme, parlant toujours de ses visions, pouvoit bien en effet

opérer ce miracle. Il paroît d'ailleurs qu'elle étoit tant soit peu brutale, si ce que l'abbé *Lenglet* rapporte est constaté. " Elle apprit par le comte
 „ *Dunois* que *Fastol*, capitaine anglois,
 „ devoit incessamment se rendre à l'ar-
 „ mée des assiégeans, avec un convoi
 „ de vivres. Sur le champ elle dit au
 „ comte : *Batard, Batard*, au nom de
 „ Dieu je te commande que tu me le
 „ fasses savoir ; car s'il passe sans que
 „ je le sache, je te promets que je
 „ te ferai ôter la tête ". Dans la pri-
 son elle donne un soufflet à un tail-
 leur qui lui présentoit un habit de
 femme de la part de la duchesse de
Betfort ; l'abbé *Lenglet* appelle cela *des*
saillies.

Telles sont les raisons dont s'est servi le pere *Berthier*, pour prouver que *Jeanne d'Arc* étoit inspirée. Si un semblable critique n'a rien produit de plus concluant, je laisse à juger si la chose est facile à démontrer ; ainsi les meilleurs esprits se laissent préoccuper. Notre auteur dit au commencement de sa dissertation : on vit une *Clélie* chez les Romains, une *Montfort* en Bretagne, une *Marguerite* en

Angleterre, mais elles ne peuvent soutenir la comparaison.

J'aurois imaginé qu'il étoit plus facile d'accompagner des guerriers que de passer le Tibre; de maintenir des droits disputés par tout un peuple, & de supporter avec courage la chaîne des malheurs qui lia les premières années de la reine d'Angleterre. Le pere *Berthier* continue: " la critique „ est dispensée de vérifier les faits; „ toutes les histoires en parlent, tous „ les monumens en font foi; il n'y „ a qu'un pyrrhonisme aveugle qui „ pût les révoquer en doute ". J'avoue que la plupart des historiens parlent de ce fait: mais aucun n'a éclairci ce qu'il étoit curieux de savoir. Les uns, crédules à l'excès, ont amoncellé merveilles sur merveilles; les autres se sont soumis à l'autorité de leurs prédécesseurs qui tenoient les faits d'auteurs contemporains qui ne les savoient que des intéressés à les laisser dans l'ignorance. Quelques uns, assez sages pour douter, mais trop paresseux pour lever leurs doutes, ont cru sauver leur philosophie en disant, *comme on dit, ut credunt*. Le tems,

auquel seul on doit la vérité , a suffi-
 cité des écrivains qui ont pris en main
 la cause de la raison , & ont débar-
 rassé les gens sensés de la peine de
 croire à de semblables absurdités. Je
 ne serois pas surpris quand certains
 apôtres de toute antique superstition
 me feroient un crime d'avoir parlé
 aussi librement d'un fait jusqu'ici res-
 pecté comme une œuvre du ciel. Je
 ne sache qu'une réponse ; ai-je dit la
 vérité , ou ne l'ai-je pas dite ? Si je
 l'ai dite , c'est une erreur de moins
 parmi les humains : si je ne l'ai pas
 dite , qu'on le prouve ; le peuple est
 assez disposé à conserver les anciennes
 idées. D'ailleurs , qu'importe à la
 gloire de la religion une pareille croyan-
 ce ? L'amour du merveilleux a trop
 souvent fourni des armes à l'incréd-
 ulité.

Conclusion.

Il résulte de tout ce que nous avons
 dit jusqu'ici qu'elle se croyoit inspi-
 rée , que plusieurs auteurs l'ont crue
 telle ; reste à prouver qu'elle l'étoit ;
 qu'on a confondu des promesses , des

ménaces avec des prédictions; qu'elle a montré du courage & du zèle sous la conduite des généraux; qu'elle étoit vierge. Il falloit prouver que c'étoit une raison pour avoir part aux confidences célestes.

Le second article de la dissertation contient les témoignages & raisons dont on se servit autrefois pour montrer que la *Pucelle* étoit coupable de sortilège. Tout ce que dit le pere *Berthier* prouve que les prêtres du seizième siècle étoient ignorans & cruels; je ferai une réflexion qui peut-être ne sera pas inutile. Le dissertateur qui dans la première partie de son ouvrage nous représentoit *Jeanne d'Arc* comme forte de la force de Dieu même, nous la montre actuellement effrayée des supplices, & se laissant aller à des aveux humilians. Qu'est donc devenu cette fierté surnaturelle, cette confiance, ce courage inébranlable? Le ciel étoit-il devenu d'airain? Est-il croyable que quand on a vécu d'une manière aussi distinguée, on meure en criminelle? Elle reconnut avant sa mort qu'elle avoit fait de superstitieuses divinations, qu'elle avoit idolâtré

en invoquant de mauvais esprits. Le pere *Berthier* continue : “ il ne seroit
 „ pas fort étonnant que cette fille, con-
 „ damnée aux flammes & prête de pé-
 „ rir dans les tourmens, eut témoi-
 „ gné quelque émotion & quelque foi-
 „ blesse ; les plus intrépides en pareil-
 „ les circonstances éprouvent d'étran-
 „ ges révolutions ; tel qui n'a jamais
 „ tremblé dans le combat frémit à
 „ l'aspect d'un bourreau & du bu-
 „ cher ”. Oui, parmi les hommes qui
 ne sont qu'hommes : mais jamais ceux
 qui ont été les instrumens de la Divini-
 té ; c'est leur mort qui a fait leur apo-
 théose & acrédité leurs sistèmes. C'est
 en effet ce dernier moment qui est le
 garant de la vie toujours persécutée,
 quelque sainte qu'elle ait été.

Art. III. Toute cette aventure est-
 elle une ressource ménagée au roi
Charles VII par une intrigue politi-
 que ? C'est ici le moment curieux.
 Voyons ce que le pere *Berthier* oppose
 au sistème politique qu'il dit n'être
 qu'un tissu de conjectures hasardées
 contre les témoignages clairs & posi-
 tifs réitérés d'un très-grand nombre
 d'auteurs contemporains. Avant de ré-

pondre, établissons un principe. S'il ne s'agissoit que d'un fait possible, mais seulement incroyable par sa singularité, j'avoue que des témoignages positifs devroient l'emporter sur les conjectures les mieux fondées : mais toutes les fois qu'il faut intervertir l'ordre de la nature, les conjectures les plus simples faites dans un siècle éclairé sont au dessus des témoignages d'un siècle ignorant. Reprenons.

„ Le pape *Pie II*, ou *Gobelin* son
 „ secrétaire, est constamment le plus
 „ ancien auteur qu'on cite en faveur
 „ de ce sentiment”. Le pere *Berthier*
 me permettra de lui rappeler que
 deux auteurs François en avoient parlé
 avant lui. Le doyen de *St. Thiebaut*
 dit qu'elle fut échauffée en cinq feux ;
 moult disoient que c'étoit elle qui avoit
 abusé par tromperie le roi. Louis Vi-
 vez dit astuce & abus ne sont pas
 jeux de princes, témoin la *Pucelle* &
Charles VII.

„ Ce n'est donc plus un étranger
 „ qui écrit des événemens qu'il n'a
 „ point vus, qui raconte des faits
 „ passés bien loin de son pays, il y
 „ mêle les bruits qui se répandent

„ vrais ou faux , fondés ou fans rai-
 „ son , & c'est ce qui a dû arriver à
 „ *Pie II* ou à son secrétaire en par-
 „ lant de la *Pucelle*.

Etienne Pasquier, seigneur de Langey,
 Juste-Lipse , comparent ce système po-
 litique l'un à l'artifice de *Numa* qui
 voulut se concilier la vénération pu-
 blique , en disant qu'il avoit des se-
 crets entretiens avec la nymphe *Ege-*
rie , l'autre aux aruspices de l'em-
 pire Romain. Qui croiroit-on que
 le défenseur de la *Pucelle* leur op-
 pose ? Le témoignage de *Guillaume*
Postel qui , dans une apologie contre
 les détracteurs de la Gaule , réfute le
 seigneur de Langey : “ posons , dit-il ,
 „ que toutes les histoires soient fauf-
 „ ses , que tous les hommes il y a
 „ six ans fussent des bêtes , comment
 „ ont été les Anglois si mal avisés
 „ que d'avoir accusé la *Pucelle* de
 „ sorcellerie , & de révolte contre les
 „ loix en changeant d'habit , tandis
 „ qu'elle eut été beaucoup plus crimi-
 „ nelle d'avoir abusé de la religion
 „ pour tromper un prince ; non seu-
 „ lement cette action la rendoit digne
 „ de mort : mais c'étoit , continue

„ *Postel*, pour le peuple agité, & de
 „ guerre tourmenté, la plus grande
 „ du monde, de blasonner & de vitu-
 „ pérer le très-chrétien roi, qui par
 „ fictions & menteries telles, comme
 „ vraiment efféminé, eut voulu faire
 „ la guerre ”.

Ce raisonnement est aussi digne de son auteur qu'il l'est peu de celui qui le cite. La *Pucelle* n'avoit point trompé *Charles VII*, elle se croyoit vraiment inspirée : & d'ailleurs ce qu'elle avoit promis eut son effet. En quoi avoit-elle donc abusé de la religion de ce prince ? En quoi étoit-elle donc criminelle ? *Postel* suppose qu'elle agissoit par elle-même, qu'elle projettoit ; voilà l'erreur. La *Pucelle* ne fut jamais qu'un instrument dont on se servit avec succès. Le pere *Berthier* se propose de donner plus d'étendue aux réflexions lumineuses de son confrere, & nous à nos réponses.

Ce n'est point, dit-il, la comparaison arbitraire de quelques merveilles récentes avec les superstitions anciennes des Romains qui doivent toucher les esprits attentifs..... “ Il ne

„ tiendrait donc aussi aux libertins
 „ qu'à comparer *Moïse* à *Minos* ou à
 „ *Numa Pompilius*, qui consultoit la
 „ nymphe comme *Moïse* consulta Dieu
 „ pendant quarante jours”. Je n'au-
 rois pas imaginé qu'on pût mettre en
 parallele les narrations exagérées des
 hommes avec le livre sacré de la ge-
 nèse, & le législateur du peuple Juif
 avec une fille que les hommes, quel-
 que indulgens qu'ils fussent alors, n'ont
 pas même déifiée. Le pere *Berthier*
 passe ensuite au texte de Mr. de *Thoi-*
ras: “ si l'on suppose que dans l'ex-
 „ trêmité où les affaires de *Charles* se
 „ trouvoient réduites, lui-même, la
 „ reine sa femme, *Agnès de Sorel* ou
 „ quelqu'un de ses ministres eussent
 „ dressé cette intrigue, rien ne sera
 „ plus aisé que d'accorder ces événe-
 „ mens avec cette supposition. Il s'a-
 „ gissoit de donner du courage aux
 „ François abbatus par tant de per-
 „ tes, & peut-être au roi lui-même
 „ qui méditoit sa retraite dans le Dau-
 „ phiné, doit-on trouver étrange que
 „ l'on se soit servi de cet artifice pour
 „ y réussir”? Avant de détruire les
 difficultés que le pere *Berthier* fait sur

ce passage , je déclare que je n'adopte pas le plan présenté par Mr. de *Thoiras*. Je ne crois point que de propos délibéré on ait dressé cette intrigue ; il n'y a aucune preuve que le courage du roi fût déconcerté , & je ne vois aucune raison de croire qu'il ait été l'auteur ou de moitié dans l'artifice. Voyons ce que notre antagoniste y répond cependant. “ Eh quoi , dit-il , „ les auteurs ne pouvoient-ils pas dé- „ mêler des intrigues qui se faisoient „ en quelque sorte sous leurs yeux ” ? Ne diroit-on pas que le moine *Chartier* , que le héraut *Berri* , que *Gui le Pape* , étoient membres du conseil secret ? Il semble que le pere *Berthier* imagine que de pareils systèmes ont pour auteurs une armée entiere. Un homme habile forme un pareil dessein , le confie à la fortune , espere tout de la bêtise des hommes , & fait de tous les autres les premières dupes. “ Les „ Anglois ou les François anglicans „ ne s'en feroient - ils pas défiés ” ? Qu'importoit leur défiance éloignée & impuissante ? La défiance ne sert qu'à redoubler la confiance du parti opposé. “ L'interrogatoire contient

„ une infinité de questions , & ja-
 „ mais celle-ci : n'est-ce point le roi
 „ & les gens de cour qui vous ont
 „ engagée à faire des prédictions , &
 „ à vous mettre à la tête des trou-
 „ pes ” ? Cela prouve que l'intrigue
 étoit bien conduite. Si cette question
 lui eut été faite , elle eut répondu que
 non , parce qu'elle n'étoit pas sûre-
 ment dans le secret. Elle eut ajouté
 qu'elle ne s'étoit pas mise à la tête
 des troupes , comme elle avoit déjà
 fait retrancher de sa prétendue lettre ,
je suis chef de guerre. Si on l'eut soup-
 çonnée & vaincue , quels triomphes
 pour les ennemis ? “ Ils ne l'ont soup-
 „ çonnée ni convaincue ”. Donc l'ha-
 bileté du comte de *Dunois* & du duc
 d'*Alençon* leur en déroba l'artifice.
 „ On dit que *Jeanne d'Arc* étoit très-
 „ habile , très-adroite , très-diffimulée ,
 „ pour conduire une affaire délicate ,
 „ & très-ferme à la soutenir : y pense-
 „ t-on bien , & doit-on supposer tant
 „ de qualités dans une payfanne de
 „ dix-neuf ans ” ? Non assurément ,
 je ne fai qui a pu faire une pareille
 difficulté au pere *Berthier* ; c'est oc-
 cuper son éloquence bien inutilement :

mais voici le moment chaud de la dispute.

„ S'invagine-t-on que ce prince &
 „ ses courtisans puissent jamais s'avi-
 „ ser de recourir à une pauvre fille
 „ de campagne à peine sortie de l'en-
 „ fance, élevée toute sa vie dans une
 „ cabane ou à la suite des troupeaux ?
 „ Et pour quelles fonctions encore se
 „ feroient-ils adressés à elle ? Pour des
 „ opérations militaires, & des opéra-
 „ tions très-difficiles, très-hafardeu-
 „ ses, très-compliquées. Il s'agit d'a-
 „ bord de faire entrer un grand con-
 „ voi dans Orléans, puis d'attaquer
 „ les Anglois postés avantageusement,
 „ de les chasser de leurs bastilles,
 „ après cela il faut conduire le roi à
 „ Rheims malgré les armées ennemies
 „ qui courent la campagne, & à tra-
 „ vers des villes révoltées qu'on fera
 „ obligé de forcer : tous les braves de
 „ *Charles VII*, les *Dunois*, les *Sain-*
 „ *trilles*, les *la Hire*, les *Culant*,
 „ les *Gaucourt*, n'osent former de tels
 „ projets. A peine peuvent-ils tenir
 „ encore quelques jours à Orléans,
 „ n'importe, on veut que le roi &
 „ ses amis, que ces seigneurs mê-
 „ mes

„ mes qui ont tant d'affaires sur
 „ les bras, dressent le plan de l'his-
 „ toire de la *Pucelle*; qu'ils disent au
 „ roi, sire, voici un dernier moyen
 „ de redonner du courage à vos trou-
 „ pes, prenez une jeune paysanne,
 „ & faites-lui dire qu'elle est envoyée
 „ de Dieu; mettez-la à notre tête,
 „ & peut-être tout ira bien”.

Je conviens qu'on n'a jamais imagi-
 né un système aussi absurde, ni fait
 tenir un discours aussi plat. Avant de
 présenter la chose sous un autre point
 de vue, il faut relever les inexacti-
 tudes de notre adverfaire. On ne re-
 court point à une pauvre fille de la
 campagne, mais elle-même se met en
 avant. On ne s'adressa point à elle
 pour des fonctions étrangères à son
 sexe, puisqu'elle s'offrit d'elle-même
 à suivre les troupes. Les seigneurs
 ne dressèrent point le plan de la *Pu-
 celle*, puisqu'elle étoit toute disposée
 plusieurs années auparavant. Les sei-
 gneurs de la cour n'ont jamais dit à
 leur maître, faites-lui dire qu'elle est
 envoyée de Dieu, puisque c'est par
 où elle débute à Chinon: mettez-la
 à notre tête, elle n'y a jamais été.

E

Il ne faut pas altérer la vérité de l'histoire, ni faire passer de braves militaires pour une troupe d'aventuriers. Que répondroit le pere apologiste si on lui disoit, le détail que vous faites des opérations fort supérieures à une jeune payfanne est vrai : selon vous, elles sont cependant son ouvrage. Ce ne peut être que par un secours divin ; ou prouvez-moi que le secours lui a été vraiment départi, ou je croirai que tant de faits surprenans ont été exécutés par d'autres : les quatre raisons que vous avez alléguées pour preuves de son inspiration sont inadmissibles ; tirez-en donc la conséquence.

Mais sans donner la torture à son esprit, pourquoi ne pas dire tout simplement comme le président *Hénaut*.

„ Une jeune fille se présente, se
 „ croit inspirée : on profite de l'im-
 „ pression que peut faire son enthousiasme sur les soldats, & sans rien
 „ mettre au hasard, les généraux qui
 „ la conduisent ont l'air de la suivre :
 „ elle n'a point de commandement,
 „ & paroît ordonner de tout : son
 „ audace que l'on cherche à entrete-

„ n'ir se communiquer à toute l'armée ,
 „ & change la face des affaires ”.

Il vaudroit mieux imiter cette sage simplicité que de risquer de mauvaises plaisanteries qui roulent sur un fond supposé , & qui ne sont qu'une répétition de ce qui avoit été répété déjà plusieurs fois. “ Elle apprend ,
 „ elle devine à demi mot toutes les
 „ règles de l'art militaire , attaquer ,
 „ défendre , combattre sur les rem-
 „ parts & en pleine campagne , lancer
 „ le trait , frapper de l'épée , rallier
 „ les troupes , se retirer en bon ordre ”.

Il falloit dire ces belles phrases à ceux qui ont prétendu que la *Pucelle* étoit habile dans la tactique , mais non à Mr. de *Thoiras* qui , comme les historiens instruits & sensés , savoit qu'elle se tenoit à cheval , & voilà tout. “ Comment a-t-on pu supposer
 „ que l'artifice put aller jusques-là ” ?
 Comment les généraux d'armées chez les Romains ont-ils feint de voir *Castor & Pollux* à la tête des troupes pour y ranimer leur espérance ? Comment *Mahomet* a-t-il imaginé des entretiens avec l'ange *Gabriel* ? Y a-t-il rien de plus facile que de tromper les

hommes quand on a la force en main ?
 „ Comment n'ont-ils pas craint que
 „ le mauvais succès n'exposât le roi
 „ aux railleries publiques ” ? Et com-
 ment nos adversaires ne s'aperce-
 voient-ils pas que les auteurs du sis-
 tème politique ne s'avancoient qu'à
 proportion du succès ? S'ils eussent
 vu que la superstition manquât son
 effet ordinaire , que risquoient-ils de
 renvoyer la visionnaire à Vaucouleurs,
 ou de lui donner la place que ses ex-
 travagances lui marquoient ?

On demande si *Charles VII* étoit
 ou n'étoit pas dans la confiance ?
 Qu'importe. Le pere *Berthier* conseille
 aux partisans du système de dire qu'il
 n'en étoit point. Cela ôte à ce prince
 un ridicule dont il ne pourroit s'e-
 xempter en le mettant de la partie ;
 je ne vois pas quel ridicule il y a d'em-
 ployer un semblable artifice pour ve-
 nir à bout de ses ennemis. Qu'est-ce
 qui a jamais donné un ridicule à *Nu-
 ma* , à *Mahomet* , pour les artifices
 qu'ils ont employés ? “ D'ailleurs, s'il
 „ y étoit entré , concevrait-on bien
 „ toute la fin de sa conduite avec la
 „ Pucelle ”. Cette réflexion est juste ,

mais ne prouve rien , parce que cette conduite est aussi extraordinaire , & plus encore avec une fille qu'il dit vraiment lui être envoyée de la part de Dieu. Il n'est pas concevable en effet que ce prince & sa cour n'ayent pas fait quelques tentatives auprès des François anglicans , pour arracher à la mort une innocente fille qui avoit été utile à l'état , & cela feroit incroyable s'ils n'avoient vu dans elle qu'une prophétesse & un instrument des faveurs célestes.

„ Si le roi a été trompé , c'est par
 „ le comte de *Dunois* , par *Baudricourt*
 „ *court* , ou par quelque autre officier
 „ bien habile , bien intelligent , bien
 „ zélé. Ce n'est point par le comte
 „ de *Dunois* , il déclara qu'il avoit
 „ toujours regardé les entreprises de
 „ la *Pucelle* comme l'effet d'une inf-
 „ piration divine : ce n'est point par
 „ *Baudricourt* , il s'étoit toujours mo-
 „ qué des visions de cette fille : c'est
 „ donc par quelque officier habile &
 „ bien intelligent , bien zélé ” ? Oui.
 Le comte de *Dunois* qui déclara ce que nous venons de citer , lors de la révision du procès , auroit-il été assez

imprudent pour divulguer un secret qui diminueoit la gloire de sa nation ? Est-ce que le supplice de cette malheureuse ne devenoit pas alors un sujet éternel de honte pour *Charles VII* & les seigneurs de la cour ? Elle n'étoit plus en leur pouvoir, sans doute, mais il étoit en leur pouvoir de faire intervenir d'autres puissances, & les efforts qu'ils eussent faits auroient tourné à sa gloire. D'ailleurs, si l'artifice est jugé nécessaire pour expliquer ce phénomène historique, qu'importe la manière dont on l'a employé ; c'est incidenter sur des riens, & embarrasser la question au lieu de l'éclaircir.

Art. IV. Raisons qui semblent prouver que la *Pucelle* étoit dans l'illusion. *Jeanne d'Arc* dit partout avoir des visions, c'est à Domremy, c'est en combattant, c'est dans sa prison qu'elle voit des anges, qu'elle entend des voix, qu'elle a des conversations avec les habitans du céleste séjour. Il n'y a pas loin de tout cela aux rêves, aux imaginations, aux extases, aux illuminations, & à tous les autres

délires de l'esprit humain. Voyons les réponses du savant jésuite. “ La
 „ plupart des révélations de la *Pu-*
 „ *celle* sont racontées dans le procès
 „ qui lui fut fait à Rouen. A la re-
 „ vision de ce procès, les délégués
 „ du saint siège déclarent que les ac-
 „ tes du procès de la *Pucelle* étoient
 „ faux, subreptices & cauteusement
 „ dressés, que la vérité y étoit anéan-
 „ tie, la confession de la *Pucelle* cor-
 „ rompue & falsifiée; il s'ensuit de
 „ là qu'on peut douter raisonnable-
 „ ment de beaucoup de ces articles ”.
 Il ne falloit donc pas les citer cent
 fois dans le cours de cette disserta-
 tion. Que devient actuellement la
 preuve des prédictions? Il n'y a que
 le procès qui parle du gage de bataille
 que les Anglois doivent laisser avant
 sept ans, & sur lequel notre disser-
 tateur a tant appuyé.

Le récit de ces révélations ne se
 trouve que dans le procès, excepté
 celle qui avoit déterminé le sieur *Bau-*
dricourt, & la découverte de l'épée
 rouillée, qui avoit cinq fleurs de lys
 sur la lame, déposée dans l'église de

sainte Catherine de Fierbois à Tours, & dans tous les historiens.

Le pere *Berthier* s'attache à une conjecture de Mr. de *Thoiras* qui est fort inutile à la question présente. Celui-ci, dit-on, aura pu la féduire par les petits artifices dont on s'est servi tant de fois, &c..... Il donne cela comme une idée en l'air; son adverfaire le réfute gravement: & qu'importe la maniere dont elle a été féduite? Vaut-il la peine qu'on examine si c'est *en lui faisant peur*, ou en la trompant par des contes magiques? Il est vraisemblable qu'on n'a jamais employé aucun de ces petits moyens. Des organes foibles, une dévotion mal entendue, des dispositions au merveilleux, que fais-je? Cent mille raisons pour une. "Où
 „ trouve-t-on que des visions fantaf-
 „ tiques ayent jamais rendu une sim-
 „ ple payfanne intrépide dans les com-
 „ bats, sage dans les confeils, atten-
 „ tive à discipliner les troupes, puis-
 „ sante à se faire obéir par des géné-
 „ raux d'armée"? Où on le trouve-
 ra? Nulle part, parce que cela n'est jamais arrivé; les visions, le fanatif-

me , donnent du courage , aussi la *Piccelle* a-t-elle été blessée plusieurs fois : mais c'est-là où se bernoit son mérite militaire.

„ Et quand est-ce que des apparitions frivoles ont été suivies du gain des batailles , de la prise des villes , de la défaite des ennemis , de la réduction d'un royaume ” ? Quand des généraux habiles les ont employées comme ceux de *Charles VII*. Aux yeux de la saine philosophie , des apparitions frivoles sont les jeux de nos sens séduits. Aux yeux du peuple , c'est Dieu lui-même en personne qui se fait obéir.

Je dois une justice au célèbre auteur que j'ai si hautement contredit ; lui-même m'a fourni mes raisons les plus décisives : heureux si j'avois su comme lui les parer des grâces du style ?

Nous avons glissé dans le cours de cet ouvrage que nous n'adoptons point le système de l'historien d'Angleterre , quoi que bien plus rapproché de nos idées que celui que nous venons de citer : d'ailleurs , sa dissertation porte sur trois fondemens rui-

neux, 1°. sur le passage de *Monstrelet*, qui n'a jamais renoncé le fait en question, & dont le témoignage n'est qu'une preuve négative. 2°. Sur une lettre écrite au nom de *Henri VI*, roi d'Angleterre, au duc de *Bourgogne* qui doit nécessairement être suspecte. 3°. Sur l'interrogatoire de la *Pucelle* pris dans *Pasquier*. Or cet auteur étoit tellement prévenu en faveur de la *Pucelle*, qu'il a dû donner la teinte de ses idées aux réponses de cette fille. Il examine ensuite les trois sentimens qu'il y a sur cet événement : le premier est que la *Pucelle* étoit véritablement inspirée..... la possibilité d'un pareil miracle, le témoignage de la *Pucelle*, lui paroissent de pauvres raisons.

„ La troisieme fondée sur ce qu'elle
 „ a prédit la levée du siege d'Orléans
 „ & le sacre du roi dans un tems où
 „ ces événemens n'avoient pas la
 „ moindre apparence, & ce qu'elle
 „ a prédit est arrivé. Cette raison,
 „ jointe à la valeur extraordinaire
 „ que cette fille fit paroître dans toute
 „ les occasions, est sans doute la plus
 „ forte qu'on puisse alléguer pour ce

sentiment". Il admet donc la réalité de ces prédictions. Or nous avons prouvé qu'elles étoient supposées bien gratuitement. Mr. de *Thoiras* prend le parti d'affoiblir cette preuve par des objections qui doivent confirmer ses adversaires dans leur façon de penser. " On peut objecter, dit-il, que c'est elle-même qui a dit dans son interrogatoire, & après l'événement, qu'elle avoit prédit au roi la levée du siege d'Orléans & son sacre". Il faudroit supposer les historiens bien ignorans ou de bien mauvaise foi, pour appeller prédictions les dépositions d'une fille qui tâche de se justifier en répondant.

Mr. de *Thoiras* continue ainsi : " la *Pucelle* dit dans son interrogatoire que ce qu'elle a prédit lui a été révélé par sainte *Catherine* & sainte *Marguerite*. Je veux bien supposer que Dieu révèle quelquefois aux saints glorifiés ce qui doit arriver sur la terre, & que *Catherine* & *Marguerite* étoient du nombre de ces saints glorifiés, quoiqu'il n'y ait personne qui puisse le dire avec certitude". Ce doute sur la sainteté

de sainte *Catherine* & de sainte *Marguerite* est fort étranger à la question, & n'annonce qu'une façon de penser trop libre dans l'auteur : " mais on
 „ ne peut du moins disconvenir que
 „ Dieu employe de pareils moyens,
 „ & que quand il les employe c'est
 „ toujours ou en vue de sa propre
 „ gloire, ou pour l'avantage de son
 „ église, ou en faveur de certaines
 „ personnes extrêmement distinguées
 „ par leur sainteté : or dans la guerre
 „ qui se faisoit alors en France, il
 „ ne s'agissoit directement ni de la
 „ gloire de Dieu, ni de la religion,
 „ ni de l'église, & *Charles VII* en fa-
 „ veur de qui, selon la supposition,
 „ Dieu a fait de si grandes choses
 „ n'étoit rien moins que distingué par
 „ la sainteté de sa vie. Il n'étoit ques-
 „ tion entre les deux rois & les deux
 „ partis que d'intérêts temporels ; ils
 „ professoient tous deux une même
 „ religion, & ne pouvoient se repro-
 „ cher réciproquement ni schisme,
 „ ni hérésie. On ne voit donc pas
 „ en quoi il pouvoit être de la gloire
 „ de Dieu, ni quel avantage il pou-
 „ voit revenir à la religion ou à l'é-

„ glise, que le royaume de France
 „ fut gouverné par un prince de la
 „ maison de *Valois* plutôt que par un
 „ roi d'Angleterre, descendu par les
 „ femmes de la maison royale de
 „ France”.

Ce raisonnement est certainement très-solide : mais que peut-on en conclure autre chose, si ce n'est que tout le merveilleux qu'on a jetté sur les exploits de la *Pucelle* ne vient que de l'imagination féconde des écrivains, ou de leur ignorance des secrets d'état ou des affaires de cour.

Le second sentiment est que *Jeanne d'Arc* étoit forcierre ; nous vivons dans un siècle qui nous dispense de réfutation. Le troisième est le système politique : mais nous ne l'envisageons pas de la même façon. “ On peut, „ dit l'auteur, avoir choisi pour ce „ dessein une payfanne de bon sens, „ comme il s'en trouve plusieurs d'un „ courage intrépide, & qui savoit „ monter à cheval”.

1°. *Jeanne d'Arc* n'étoit point une payfanne de bon sens, & le sens froid de la réflexion n'auroit pas équivalu au fanatisme & à l'enthousiasme. 2°. Il

auroit été absurde de confier un pa-
 reil secret à une paysanne de 18 ans.
 3°. Ce n'étoit pas uniquement du cou-
 rage, mais des tentatives extraordi-
 naires, du merveilleux, en un mot,
 tout ce qui entraîne la multitude.
 „ On peut l'avoir prise hors du royau-
 „ me, afin qu'elle fût moins connue,
 „ & que des voisins incommodes ne
 „ missent point d'obstacle à l'exécu-
 „ tion du projet en la faisant trop
 „ bien connoître”. Cette raison seroit
 bonne si on l'avoit faite venir d'un
 pays éloigné: mais de Voucouleurs
 à Orléans il n'y a pas soixante lieues.
 D'ailleurs, cette double hypothèse con-
 tredit tous les historiens qui ne s'ac-
 cordent que sur les premières années
 de la *Pucelle*: pourquoi ne pas juger
 naturellement que les généraux de
Charles VII mirent à profit les illu-
 sions de cette fille qu'ils ne regarde-
 rent jamais avec estime ni vénéra-
 tion? S'ils l'avoient faite venir de
 Domremy, l'auroient-ils abandonné
 inhumainement à la vengeance bar-
 bare des Anglois qui agirent contre
 le droit des gens, puisque *Jeanne*
 n'étant que prisonnière de guerre,

eût-elle été coupable de tout ce dont on l'accuse, ne devoit être jugée que par les François ? Nous aurons occasion d'étendre ces réflexions quand nous parlerons de son procès.

De toutes ces controverses, que doit-on raisonnablement conclure ? Peut-être le voici. *Jeanne d'Arc* se crut véritablement inspirée, elle eut l'esprit foible, propre à recevoir toutes les impressions du fanatisme, incapable de grandes erreurs, & toujours subordonnée à de ridicules croyances qui, dans l'ordre même des inspirations, ne pouvoient tourner à la gloire de Dieu. Pourquoi introduire dans toute cette aventure *St. Michel*, *Ste. Marguerite*, *Ste. Catherine* ? Peut-on croire que Dieu multiplie ainsi les ressorts qui gouvernent la machine du monde ? Quels sont les garants de la mission de *Jeanne d'Arc* ? Nous ne voyons aucun ministre éclairé diriger cette dangereuse imagination ; nous ne voyons point que des vertus particulières eussent forcé le ciel à des privilèges : le grand éloge de *Jeanne d'Arc* est d'avoir conservé jusqu'à vingt & un ans sa virginité ; qu'y a-t-il

donc là de si merveilleux pour porter un surnom qui consacre ce triomphe ? Est-il croyable que la main de Dieu, qui a soutenu *Jeanne d'Arc* jusqu'à sa prise, l'eut abandonnée au moment qui décide de la vie ; si elle étoit morte martyre ou comme une héroïne, je dirois que le ciel la rappelloit pour la faire jouir du prix de ses travaux : mais elle expire sous le poids du glaive de l'église après une suite d'aveux extravagans, après une abjuration de ses principes. Je n'ignore ni ne déguise la passion & l'injustice de ses juges : mais ils ne la forcerent pas à ce mélange de religion & de foiblesse, de vérité & de mensonge ; à qui donc enfin Dieu avoit-il remis sa cause ? A une fille simple. Non, elle eut un héroïsme brutal & une fierté moitié orgueilleuse, moitié céleste qui ne caractérisa jamais les hommes simples & obscurs que Dieu employa souvent pour ses desseins. Si ces réflexions contredisent les idées de trois siècles, qu'on ne nous accuse pas d'avoir tout sacrifié à l'amour de la nouveauté, nous sommes prêts à nous retracter sur la preuve de nos

er-

erreurs : mais il vient un tems où la vérité perce enfin , & celui qui n'a aucune raison politique de la déguiser feroit-il trop coupable de ne la pas dire ?

Il est assez surprenant que le courage & les succès de *Jeanne d'Arc* s'arrêtassent au moment où ils pouvoient être sans bornes. Le siège d'Orléans levé , le roi couronné à Rheims , doivent à jamais consacrer sa gloire ; le soldat doit se croire invincible , & aucune force humaine ne doit résister à aucune armée conduite par l'esprit de Dieu même.

On fait le siège de Compiègne , & la première manœuvre est suivie de la prise de la *Pucelle* qu'accompagnoit le brave *Saintrailles*. On répandit dans les premières histoires de cette fille merveilleuse que les généraux françois ne cherchoient que l'occasion de s'en défaire ; ils craignoient qu'elle ne conservât pas toujours son *ascendant divin sur l'armée*. Nous ne voyons rien qui étaye cette anecdote hasardée ; elle-même demande sa retraite ou la liberté de se retirer à

F

St. Denis ; ils n'avoient qu'à profiter de ce moment de sa sagesse.

Dira-t-on qu'en supposant que ce fut une fourberie utile ils craignoient que le tems ne découvrit ce qui avoit été si heureusement caché à la multitude ; c'est supposer une ingratitude & une cruauté bien lâche. Il en coute assez de croire le mal lorsqu'il est prouvé , sans le conjecturer sur quelques convenances apparentes.

Quoique privés du secours divin de la *Pucelle* , *Vendome* , *Bouffac* , *Saintrailles* , ne firent pas moins lever le siege de *Compiègne*.

Nous fortirions des bornes que nous nous sommes prescrites , si nous suivions les détails de cette guerre. Nous terminerons cette dissertation par le récit du procès de la *Pucelle*.

Le grand inquisiteur de France réclama *Jeanne d'Arc* comme odorant l'hérésie. Je ne voudrois que la foiblesse de *Jean de Luxembourg* qui abandonna aux prêtres cette fille infortunée , pour prouver que les François ne voyoient rien de merveilleux dans ses exploits. Elle n'avoit adopté au-

cun des systèmes erronnés qui avoient infecté notre France; elle n'avoit publié, enseigné aucun dogme nouveau sur quoi put porter le soupçon d'hérésie. L'université & les autres docteurs qui se préparoient à la plus coupable des injustices étoient-ils tellement avides de sang qu'ils abjurassent sans peine l'équité & la pudeur pour en verser? Elle avoit été renfermée dans la forteresse de Beaulieu. On l'avoit jettée dans un sombre cachot où on lui refusoit les alimens nécessaires. On la transporta dans la forteresse de Beaurevoir où les mauvais traitemens la forcerent de risquer sa vie pour sauver sa liberté.

Elle se précipita d'une des fenêtres de la tour: elle dit dans son procès que ses voix lui avoient conseillé ce parti violent; le ciel ne permet point & à plus forte raison ne conseille pas ces résolutions homicides, mais bien le désespoir qui dispose facilement d'une tête foible & frappée; elle se blessa dangereusement.

Cependant *Pierre Cauchon*, évêque de Beauvais, se dispoit à commencer son procès: nous aurons assez d'oc-

casions de faire connoitre cet infâme prélat, sans salir l'imagination de nos lecteurs par son portrait. Il partit de Paris pour Compiègne où étoit le duc de Bourgogne & de Luxembourg. Fut présenté par révérent pere en Dieu, mon seigneur Pierre évêque & comte de Beauvais, une cédulle en papier, après lecture de laquelle, & après plusieurs paroles, fut appointé, quand baillant au duc de Luxembourg certaine somme d'argent, la dite Pucelle seroit livrée au révérend pere en Dieu, laquelle il remit entre les mains des Anglois, qui la menerent à Rouen, & la mirent dedans le château du dit lieu, en une forte prison, bien enferrée, bien enfermée, & bien gardée.

Peu de tems après l'évêque de Beauvais fut sollicité par les généraux Anglois de se rendre à Rouen pour conduire la procédure qu'on alloit commencer contre *Jeanne*. Il assembla les notables, les gens de justice, & leur déclara que les souverains de France & d'Angleterre s'étoient déterminés, d'après l'avis de leur conseil, de faire le procès à une femme nommée *Jeanne*, vulgairement *la Pucelle*, accusée

d'hérésie , d'art diabolique , & de plusieurs autres crimes ou maléfices ; qu'il instruisoit son procès, parce qu'elle avoit été prise dans son diocèse.

Cette calomnieuse accusation fut reçue avec joye. Quel empire le mal a-t-il donc sur les hommes , puisqu'il ne faut qu'une déclamation vague , dénuée de preuves , pour les armer contre l'innocence ou les foibles ?

Le lendemain il se présenta au chapitre pour demander la permission de *besogner* dans le diocèse de Rouen qui se trouvoit alors vacant. On lui proposa de transférer la prisonnière dans les prisons de l'archevêché , il s'y opposa aimant mieux la laisser sous la garde des Anglois qui , par de basses & cruelles insultes , ajoutoient encore à l'horreur de ses fers.

Le tribunal étoit composé de neuf prêtres & de *Pierre Cauchon*, dont la plupart étoient docteurs. Le grand inquisiteur étoit absent , son vicaire le suppléa , qui jura d'aider , de tout son pouvoir , à la condamnation de *Jeanne*.

I S É A N C E.

Le vingt & unieme jour de Février, le tribunal assemblé, lecture fut faite des lettres du roi d'Angleterre, qui mandoit aux juges de Rouen de *bailler la Pucelle* à l'évêque de Beauvais qui avoit permission de lui faire son procès. On la fait amener, elle demanda la permission d'assister à la *sainte messe*. L'évêque de Beauvais déclara qu'*attendu qu'elle avoit porté l'habit d'homme on devoit la lui interdire*. Elle paroit, est administrée de dire la vérité, elle répond : *je ne sais pourquoi vous me voulez interroger ; vous pourriez me demander telles choses que je ne vous dirois pas*. On lui présente l'évangile pour jurer qu'elle dira la vérité : elle promet de dire ce qui lui étoit arrivé en France, & de se taire sur les révélations qui avoient précédé son départ de la Lorraine.

Elle se plaint que les fers la meurtrissent : l'évêque lui représente qu'elle avoit voulu plusieurs fois s'échapper, & qu'elle forçoit ses juges à lui en ôter les moyens ; sa réponse est sur-

prenante. *Qu'il étoit vrai qu'autrefois elle avoit bien voulu échapper de la prison, ainsi qu'il étoit libre à chaqu'une personne, & dit ou'tre que quand elle pourroit échapper on ne pourroit la reprendre qu'elle eut faussé ou violé la foi à aucun, car elle ne l'avoit jamais baillée à personne.*

En conséquence de cette réponse, on fit jurer ses gardes qu'ils ne laisseroient approcher personne.

Après plusieurs questions sur sa patrie & sur son baptême, on lui dit de réciter l'oraison dominicale & la salutation angélique, elle refusa à moins que Mr. l'évêque de Beauvais ne veuille l'entendre en confession. Il refuse à son tour, & nomme deux des juges qu'elle n'accepta qu'à la même condition; la séance finit.

II S É A N C E.

Le lendemain même cérémonie pour le ferment. Interrogée si elle recevoit le corps de notre Seigneur à autre fête qu'à pâque, répondit: *passer ou'tre, & ajouta, que dès l'âge de 13 ans elle avoit eu révélation par une voix*

qui l'enseigna à soi gouverner , & pour la premiere fois eut grande peur , & dit que la dite voix vint ainsi qu'à midi en tems d'été , elle étoit au jardin de son pere , en un jour de jeûne , & si dit que la dite voix vint au côté dextre vers l'église , & dit que la dite voix n'est gueres sans clarté , laquelle est toujours du côté de la dite voix , qui n'est point outre sans la dite clarté.

Quelle obscurité ! On ne voit point dans cet aveu l'entêtement des visionnaires , ni l'orgueil des illuminés.

Interrogée. Quel enseignement cette voix lui donnoit pour le salut de son ame ?

Réponse. Qu'elle lui apprit à se bien gouverner , & lui disoit qu'elle devoit fréquenter l'église , & après lui dit qu'il étoit nécessaire qu'elle vint en France , & lui disoit deux ou trois fois la semaine , qu'elle partit pour venir en France , & que son pere ne sut rien de son partement.... Qu'elle levât le siege devant Orléans , & qu'elle allât à Robert de Baudricourt , capitaine de Vaucouleurs , & qu'il lui bailleroit des gens pour la conduire. A quoi elle répondit qu'elle étoit une pau-

ore femme , qui ne savoit ni chevau-
cher , ni faire , ni demener la guerre ,
Et après ces paroles , qu'elle s'en alla
à la maison d'un sien oncle , où elle de-
meura huit jours , Et qu'après son on-
cle la maria au dit Robert de Baudri-
court , lequel elle connut bien , quoi-
qu'elle ne l'eut jamais vu , Et dit qu'elle
le connut par la voix qui lui avoit dit
que c'étoit-il : dit outre , que le dit Bau-
dricourt la refusa par deux fois , Et
la tierce la reçut , Et lui bailla gens
pour la mener en France : dit aussi que
quand elle partit de Vaucouleurs , qu'elle
prit un habit d'homme , Et prit une
épée que lui bailla le dit Robert de
Baudricourt , sans autre armure ; Et
s'y dit qu'elle accompagnée d'un cheva-
lier Et de quatre hommes , Et que ce
jour s'en allerent coucher en la ville de
St. Urbain , Et que ce jour elle coucha
dans l'abbaye.

En supposant qu'on eut voulu la
tromper par l'artifice des voix humai-
nes cachées, elles n'auroient pu lui dire
que ce qu'elle vient de raconter dans
la moitié de sa réponse. Or est-il plus
naturel de croire que des voix céles-
tes l'ont éclairée , que de croire qu'on

ait employé ce stratagème pour échauffer son imagination? N'est-il pas naturel de penser que l'esprit frappé de ces histoires romanesques qu'on attribue aux saints, elle se persuadoit d'avoir vu ce qu'elle n'avoit jamais entendu?

La seconde partie de cette réponse suppose une imagination foible, tournée au merveilleux, telle qu'on auroit dû la choisir si on eut voulu employer la supercherie & la finesse, & si la politique déconcertée de ceux qui gouvernoient alors avoit eu recours aux moyens les plus bizarres pour réveiller un monarque indolent, & l'arracher à sa voluptueuse paresse.

Dans la même séance, on voulut savoir qui lui avoit conseillé de prendre l'habit d'homme; on n'obtint aucune réponse sur cette question. Celles qu'on trouve dans les différentes copies de son interrogatoire sont contradictoires, & conséquemment ajoutées & suppléées par quelques historiens menteurs.

Int. Quelles lettres elle envoya aux Anglois?

Rép. Qu'on avoit ajouté à ce qu'elle

avoit écrit ces paroles : *rendez à la Pucelle*, & il doit y avoir *rendez au roi*. . . . *Je suis chef de guerre*, cela n'étoit point ès dites lettres.

On recommença les questions sur les voix qu'elle croyoit entendre : ses réponses font extravagantes. La raison reparut lorsque ses juges infidieux lui demanderent si c'étoit bien fait de faire un assaut le jour de fête. Elle répondit, *passer outre*, ils n'insisterent pas ; l'évêque de Beauvais se leva, & la séance fut remise au lendemain.

III S É A N C E.

A la proposition qu'on lui fit de jurer de dire la vérité, elle fit exactement les mêmes repliques que les jours précédens ; elle jura & ne promit rien.

Int. Depuis quand elle avoit ouï ces voix ?

Rép. Qu'elle les avoit ouïes trois fois, le matin, à l'heure des *vêpres*, à l'heure de l'*ave Maria* ; que la voix l'a réveillée, & lui a dit de répondre hardiment] : *ceci peut être une vision*,

ceci peut être un songe ; il n'y a pas plus de preuves pour l'une que pour l'autre. Dans l'ordre ordinaire, n'est-il pas plus facile de croire que Jeanne rêvoit, que de supposer un miracle inutile ?

Elle dit à l'évêque de Beauvais, vous êtes mon juge, avisez bien ce que vous ferez ; car de vérité je suis envoyée de par Dieu, & vous mettez en grand danger.

Le prélat n'étoit nullement effrayé de ces avis prophétiques.

Elle continue. . . . Les voix m'ont dit que je dis aucunes choses au roi & non pas à vous.

Après d'autres questions qu'on répétoit pour lui donner occasion de se contredire, elle ajoute que *le dict des petits enfans est, qu'on pend bien aucunes fois les gens pour dire la vérité.*

Int. Si elle fait qu'elle soit en la grace de Dieu ?

Réponse sublime ! *Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre, & si j'y suis, Dieu m'y veuille tenir.*

Int. Si ceux de Domremy tenoient le parti des Bourguignons ou des Armagnacs ?

Rép. Qu'elle ne connoissoit qu'un Bourguignon, qu'elle eut bien voulu qu'il eut la tête coupée. Le ciel n'inspire point de semblables délirs, mais bien le fanatisme.

Le reste de cette séance fut employé à savoir ce que c'étoit que *l'arbre des Dames* & *le bois cheuu*; ses réponses n'apprirent rien.

IV S É A N C E.

On lui demande à la quatrième assemblée, qui se tint trois jours après, comment elle s'étoit portée? Elle répond, *le mieux que j'ai pu.*

Int. Si elle jeûnoit le carême?

Rép. *Cela est-il de votre procès.*

On en revient encor aux voix. Elle leur apprend que c'étoit *sainte Catherine* & *sainte Marguerite*, que leurs figures sont couronnées de belles couronnes, moult richement, moult précieusement vêtues. Un de l'assemblée, appelé *Beaupere*, assura que la voix ne pouvoit être *sainte Catherine* qui ne protégeoit que les philosophes.

Int. A quoi elle a connu ces deux saintes?

Rép. Par le salut qu'elles lui font ;
& par la maniere dont elles font la
révérence.

Int. Si elles font vêtues du même
drap ?

Rép. Qu'elle n'a pas congé de ré-
véler tant de choses.

Int. Si elles font du même âge ?
si elles parlent ensemble ? si elles par-
lent beaucoup ?

Rép. Allez à Poitiers le voir sur le
registre.

Elle ajoute qu'elle a vu aussi le con-
seil de saint *Michel*, & qu'elle voit les
anges corporellement.

Int. S'il étoit nud ?

Rép. Pensez-vous que notre Sei-
gneur n'eut de quoi le vêtir ?

Item. Qu'elle a grand plaisir à le
voir.

Item. Que sainte *Catherine* & sainte
Marguerite la font souvent confesser ;
c'est à savoir de fois à d'autres.

Elle disoit plus haut qu'elle ne se
confessoit qu'une fois l'an.

Int. Quel signe elle donna à son
roi ?

Rép. Vous ne le saurez point par
moi.

Int. Si elle ne favoit point le signe ?
& qu'il touchoit le procès ?

Rép. Je le dirois volontiers : mais de ce , j'ai promis de le tenir secret , je ne vous le dirai point.

Int. A qui elle l'avoit promis ?

Rép. A personne , excepté à sainte *Catherine* & sainte *Marguerite*.

Est-il croyable que des hommes , que des prêtres ayent pu condamner au feu une malheureuse infensée , capable de faire de semblables réponses ? Et si les actes de ce procès sont faux , la postérité demandera pour quel crime on a brulé une fille qui , fanatique ou religieuse , n'a fait que rendre d'inutiles services à son ingrate patrie.

V S É A N C E.

Int. Si elle a vu à saint *Michel* autre chose que le visage ?

Rép. Je vous ai dit ce que je fais : j'aimerois mieux que vous me fissiez trancher le col.

Int. Si saint *Michel* & saint *Gabriel* ont têtes naturellement ?

Rép. Je les ai vus en mes yeux.

Int. Si elle avoit vu ou su par révélation qu'elle échapperait ?

Rép. Cela n'est point de votre procès.

Int. Si les voix ne lui ont rien dit en général ?

Rép. Oui vraiment , ils m'ont dit que je ferai délivrée , mais je ne fais ni le jour , ni l'heure , & que je fasse bonne chere hardiment.

Int. Si elle croit qu'elle ait délinqué en prenant l'habit d'homme ?

Rép. Qu'elle fait mieux d'obéir à son souverain , c'est-à-dire à Dieu , qu'aux hommes.

Les autres questions qui suivent celles que nous venons de rapporter sont moins captieuses & moins indécentes , mais elles sont inutiles au procès ; c'est un long déraisonnement. Nous ne blâmons ni n'approuvons l'usage de jeter dans l'erreur par d'insidieuses questions ceux qu'on interroge : mais n'y a-t-il pas une nuance entre chercher la vertu & chercher le crime ? On semble craindre ici de rencontrer l'innocence. Quand *Jeanne d'Arc* auroit fait tout ce dont les questions précédentes sembloient l'ac-

l'accuser, il n'y a pas la plus légère apparence de crime. Est-ce un mal d'avoir vu ou croire avoir vu des anges & des saintes ? Elle n'est encore ni magicienne, ni hérétique, ni scandaleuse ; avançons l'ennuyeux examen de ce long procès.

L'abbé *Lenglet* prétend qu'elle avoit l'art d'égayer les séances par des traits plaisans. Les questions ridicules de ses juges lui en fournissoient souvent l'occasion, mais elle en profita peu ; nous n'avons point trouvé dans cinq différentes copies des actes de son procès les réponses qu'il rapporte. Il faut mettre également au rang des fables la prétendue résurrection d'un enfant de Lagni, & le ragoût de carpe empoisonné que l'évêque de Beauvais est supposé lui avoir envoyé. Il n'est point dit que l'enfant fut mort, il étoit simplement *en détresse & malade*. On conjecture le crime de *Pierre Cauchon*, parce qu'elle eut une indigestion après avoir mangé de ce ragoût de carpe. Sont-ce là des preuves ? Et dès qu'il s'agit de mettre en jeu la puissance céleste, ou d'ajouter un cri-

mé aux crimes des hommes, peut-on réunir trop de témoignages ?

Les sixième & septième séances ne donnerent aucun éclaircissement ; on insistoit sur un signe qu'elle refusoit de donner, c'étoit le signe de sa mission : elle persista toujours à taire ce qu'elle ne pouvoit pas dire, elle ne se désista jamais de ses voix & de ses anges, parce qu'elles étoient l'unique signe qu'elle pût mettre en avant.

Les sept dernières séances roulerent sur les mêmes questions qu'on répétoit sous des termes différens, pour lui faciliter des contradictions dont on paroissoit vouloir inférer des crimes ; nous ne copions point les réponses. Qu'on juge par celles que nous venons de rapporter si *Jeanne* étoit hérétique, comme le prétendent les Anglois ; si elle étoit philosophe comme le prétendent trois historiens Orléanois ; si elle étoit plaisante, comme le dit l'abbé *Lenglet* ; si elle étoit noble & naïve, comme on nous le disoit dernièrement.

Il nous semble que cette fille naquît foible, qu'elle fut dévote dès ses premiers ans ; sa dévotion fut bisarre,

guidée par son imagination ou par quelques prêtres fanatiques. Il faut si peu de chose pour faire naître les plus extravagans projets dans une tête disposée à l'enthousiasme ; une lecture suffit. Si les dangereux tableaux répandus dans tous les romans , si les exploits des *Bayards* ont suffi souvent pour attendrir les cœurs de ceux qui les lisoient ou pour armer une jeunesse fougueuse , pourquoi les discours hardis sur la vie des saints ne jetteroient-ils pas dans des imaginations déréglées le désir de les imiter ? L'ame est susceptible de toute impression quelconque qui conduit au merveilleux.

Est-il absurde de dire que les missionnaires errants qui vont plantant des croix , effrayant les hommes , les confessant , rendent plus mauvais tous ceux qu'ils ne font pas saints , que la lecture des histoires de *Judith* , de *Sara* , &c. produisent les mêmes effets ? Que falloit-il pour faire de la jeune d'*Arc* une inspirée ? Une seule des circonstances que nous venons de marquer. On est dans l'habitude dans les provinces de passer

une partie des soirées à lire la bible ; cette lecture peut être pernicieuse pour le peuple. Que les savans & les docteurs tirent de ces mystères profonds d'édifiantes leçons pour nos ames, & nous dérobent des traits trop propres à scandaliser les foibles, alors cette lecture fera passer à nous-mêmes l'esprit qui l'a inspirée. Mais ces allégories sacrées, dont le St. Esprit a enveloppé la vérité, devroient être interdites à ceux qui ne sont pas faits pour s'éclairer.

Supposons pour un instant que *Jeanne d'Arc* fût dans cette chrétienne habitude, est-il absurde de soupçonner que les escouades Juives qui partoient par ordre de Dieu pour aller égorger les méchans, ayent fait naître à la jeune dévote le projet d'aller aussi combattre les ennemis dont elle entendoit sans cesse raconter les victoires ? Et pour peu qu'elle eut laissé entrevoir quelque disposition à cet héroïsme, pourquoi *Baudricourt* ou quelqu'autre ne l'auroit-il pas aidée ?

Je conviens que cette conjecture est dénuée de preuves : mais est-il prouvé que saint *Michel* lui soit ap-

paru sous l'habit & forme d'un très-vrai prud'homme ? Est-il vrai que sainte Marguerite & sainte Catherine soient descendues du ciel en robe blanche & or , & lui ayent dit d'aller en personne faire lever le siege d'Orléans ?

Après quinze séances, pendant lesquelles on lui avoit fait cinq ou six cent questions , on se rassembla le 12 du mois de May pour examiner si on la feroit appliquer à la question : le tribunal étoit composé de treize juges , onze trouverent ses dépositions assez claires pour la condamner , & deux conclurent à la mettre en torture pour la médecine de son ame , & pour la soumettre à l'église militante.

On forma de son interrogatoire plus de 60 propositions qu'on appella crimes , desquelles douze furent extraites & envoyées à l'université de Paris. Nous les transcrivons , & nous y joindrons nos réflexions : on plaint plus qu'on ne blâme un malheureux, victime d'un coupable penchant : mais y a-t-il une expression qui peigne l'horreur de tant de juges iniques & cruels ?

L'an mil quatre cent XXXI, le samedi XIX^e jour de Mai, les juges assemblés en la chapelle de Manoir archiepiscopat de Rouen, devant l'évêque de Bauvoys, & le vicaire de l'inquisiteur de foy, & maistre Raoul Rouffel, Nicole des Venderez, l'abbé de Fescamp, André Marguerie, Jehan Pichon, Jehan de Chatillon, Everard Emengard, Guillemme le Boucher, le prieur de Longueville, Jehan Beaupere, Nicole Midy, Maurice Duchesne, Pierre Dessoudan, Jehan le Febure, l'abbé de Mortdmar, le prieur de Saint Lô, Pierre Maurice, Jacques Quesdon, Jehan Foncher, l'abbé de Cormeilles, Jehan Foucher, Thommas de Courselles, Nicolas Coupequesne, Raoul Sylvestre, Jehan Pugyce, Richard Gruchet, Nicolas Loyseleur, Pasquier de Vault, Denys Gastinet, Jehan Mauger, Jehan Secart, Jehan Adentin, Giefroi Grosley, Guillemme de la Chambre, Jehan du Quemyn, Martin l'Advenu, Ysambard de la Pierre, Guillemme de Lynet, Jehan le Doux, Jehan Coulombel, Richard Dessaulx, Laurent du Bust, Pierre le Mynier,

Pierre Carré & Raoul Augny, en la présence de tous lesquels led. évêque de Bauuoys récita au long la déduction dudit projet de lad. Jehanne, & ce faict de l'advis de tous les juges, fut ordonné que les articles envoyés à l'université de Paris seroyent lus en leur présence, desquels la teneur s'enfuit. Lus & prononcés par la bouche de Maître Pierre Maurice, docteur en théologie, avec les délibérations de chacune desd. articles de lad. université.

Premièrement se adreça à lad. Jehanne, en lui disant: toi Jehanne tu as dis que dès l'âge de XIII ans tu as eu des révélations & apparitions d'angels, de saincte Katherine & saincte Margueritte, & que les as ueues de tes yeux corporels bien souuent, & que ils ont parly à toy. Quand à ce premier point, les clerics de l'université de Paris ont considéré la maniere desd. révélations & apparitions en la fin des choses révéllées & la qualité de la personne. Toutes choses considérées, qui sont à considérer, ont dit & déclaré que toutes les choses dessusd. sont menteries, fainctises

& choses féductoires & pernicieufes ; procédantes de mauvaix esprits & dyabolicques.

Item. Tu as dis que ton roy a eu signe par lequel il connut que tu estoys enuoyée de Dieu , car fainct Michel accompagné de plusieurs angels, defquels les aucuns auoyoient des aisles, les aultres des couronnes, avecques lefd. angels estoient faincte Katherine & faincte Margueritte ; toute laquelle compaignie uint à toy au chasteau de Chynon , & monterent les degrés du chasteau , jusques en la chambre de ton roy , devant lequel l'ange se inclina , qui portoit une couronne , & une foys tu as dis que ton roy eut ce signe , il étoit tout seul. L'autre foys tu as dis que cette couronne , que tu appelles signe , fut baillée à l'archevesque de Reims , qui la bailla à ton roy , en la présence de plusieurs princes & seigneurs , lesquels tu as nommez. Quand à cest article , les clerics dyent que cela n'est point uraisemblable , mais est menterie présumptueuse , féductoire & pernicieuse , chose faincte & dérogiative à la dignité de l'église angelicque.

Item. Tu as dis que tu connoys les anges & les sainctes, par le bon conseil, confortation & doctrine qu'ils t'ont donné, & crois aussi que c'est saint Michel qui s'est apparu à toy, & dicts que leurs faicts & dicts sont bons, & que tu le crois aussi fermement que tu crois la foy de Jhesus-Christ. Quand à cet article, les clerics dyent que telles choses ne sont suffisantes à connoistre lesd. angels & sainctes, & que tu as creu trop légèrement & affirmé trop témérément; & en tant que est la comparaison que tu fais de croire les choses aussi fermement que tu crois en la foy de Jhesus-Christ, tu erres en la foy.

Item. Tu as dis que tu est certain d'aucunes choses advenir, & que tu as sceu les choses cachées, & que tu as cogneu les hommes que tu n'auoyes jamais ueus, & ce par les uoix des sainctes Katherine & Marguerite. Quand à cest article, dyent que en ce y a superstition & divination presumptueuse, acertion & vaine jactance.

Item. Tu as dit que du commandement de Dieu tu as porté continuellement habit d'homme, & que

tu auoys prins robbe courte, pourpoint, chausses attachées avecques esguilletes, que tu portois ausy cheueux courts, couppés en rond au dessus des oreilles, sans laisser sur toi aucune chose qui démonstrast que tu estoys femme, & que plusieurs foys tu as receu le corps de nostre Seigneur en cest habit; combien que plusieurs foys tu as été admonestée de le laisser, dequoi tu n'as rien uoulu faire, & disant que tu aimeroys mieux mourir que de laisser led. habit, si ce n'étoit par le commandement de Dieu. Et que si tu estoys encores en cest habit avec le roy & ceulx de la patrie, se feroyst un des plus grands biens du royaume de France; & si as dit que pour mille choses tu ne feroys serment de ne porter point led. habit & les armes. Et en toutes lescrites choses tu as dit auoir bien fait, & du commandement de Dieu. Quand à ces points, les clerics dyent que tu blasmes Dieu & le contemnes en ses sacrements, tu transgresses la loy Diuine, la saincte escripture, & les ordonnances canonicques, tu odores & sens mal en la

foy, & tu uantes uainement, & es suspecte de ydolastrie, & te exergues toy mesmes de ne uouloir porter l'habit selon ton sexe, en ensuiuant la coustume des Gentils & Sarrasins.

Item. Tu as dit que souuent en tes lettres tu as mys ces deux noms, Jhesus, Maria, & le signe de la croix en cuidant de monstrier à ceulx à qui tu escripuoy, ne feroient le contenu de tes lettres. Et en aultres tes lettres te es uantée que tu feroys à tous ceulx qui ne te obayroyent, & que on uerroit aux coups qui auoyt le meilleur droyt. Et souuent tu as dit que tu ne as rien faict que par réuélacion & par le commendement de Dieu. Quand à cest article, les clers dyent que tu es meurtriere & cruelle, désirant effusion de sang humain, séditieuse, provocatrice à tyrannye, blasphemante Dieu & ses commandements & réuélacions.

Item. Tu as dit que par les réuélacions que tu as eues en l'âge de dix-sept ans, tu as laissé tes pere & mere contre leur uolonté, dont en ont été si déplaisants, qu'ils en sont tombés presque en démence, & t'en

est allée à Robert de Baudricourt, qui, à ta requeste, t'a baillé un habit d'homme & une espée, & des gens pour te conduyre à ton roy, auquel tu as dit que tu uenoys pour expeller ses aduersaires, & lui as promis que tu le mettroys en sa seigneurie, & que il auroyt uictoire contre tous ses ennemis, & que Dieu te auoit enuoyée pour ce faire, & dit que toutes ces choses dessusd. tu les as faictes en obeyssant à Dieu par réuélacion. Quand à ces articles, les clers dyfent que tu as été mauuaise & impétueuse envers tes pere & mere, en transgressant les commandements de Dieu, de honorer pere & mere. Tu as été scandaleuse & blasphemant Dieu, errant en la foy, & as faict promesse à ton roy présumptueuse & témérere.

Item. Tu as dit que de ta bonne uolonté tu as failly de la tour de Beau-reueoir, aux fossez, en aymant mieux mourir, que d'estre mise en la main des Angloys, & vivre après la destruction de Compieigne, & que sainctes Katherine & Marguerite te deffendissent que tu ne faillisses; toutes foys

tu ne t'en peulx contenir ni garder ; combien que tu faisoys grand péché de faillir contre leurs deffenses ; mais que depuis tu auoys sceu par ces uoix que Dieu te auoit pardonné ce péché après que tu t'en estois confessée. Quand à cet article , les clerks dyfent que en ce fut pusillanimité , tendante à despéracion à te tuer toy même , & en ce que tu as dit une témérere & présomptueuse acerfion de ce que tu dict que Dieu te auoit pardonné ce péché ; en quoi tu sens mal de la liberté de l'arbitre humain.

Item. Tu as dit que saincte Katherine & saincte Barbe te ont promis de te conduyre en paradis , pouueu que tu gardes uirginité , laquelle tu leur as uouée & promise , & de ce est certaine , comme si tu estoys ja en la gloire de paradis , & que tu ne croys point auoir fait œuvre de péché mortel. Et si tu estoys en péché mortel , lefd. sainctes Katherine & Marguerite ne te uisiteroient pas comme elles font. Quand à cest article , les clers difent que en ce tu as faict téméraire & présomptueuse acerfion & menterie pernicieuse , & que tu

contredicts à ce que tu as dit deuant , & que tu sens mal de la foy chrétienne.

Item. Tu as dit que tu scais bien que Dieu ayme aucunes personnes uiuantes plus que toy , & que tu le scais par les réuélations desd. sainctes , que lesd. sainctes parlent langaige François & non Angloys , parce qu'ils ne font point de leur party , & que depuis tu as scû que lesd. uoix estoient pour ton roy , tu n'as point aymé les Bourguignons. Quand à cest article les clerics disent que c'est une témérere présomption & une témérere acerfion , blasme contre lesd. sainctes , & transgression contre les commandements de Dieu , qui est de aymer son prochain.

Item. Tu as dit à ceulx que tu appelles sainct Michel , saincte Katherine & saincte Marguerite , que tu as fait plusieurs réuerences en te agenouillant , en baissant la terre sur laquelle ils marchoyent en leur uirginité , & mesmes que tu les as baiffées & accolées ; & dès le commencement qu'ils vindrent de Dieu , sans demander conseil à ton curé ni aul-

tre homme d'église, & que néanmoins tu croys ceste voix estre uenue de Dieu aussy fermement que la foy chrestienne, & que Jhesus-Christ a souffert mort & passion; & que si aucun mauvaix esprit apparoissoit à la forme & figure de S. Michel, tu le cognoistroys bien. Tu as aussy dit que pour requeste du monde, tu ne diroys le signe uenu à ton roy, si ce n'est par le commandement de Dieu. A quoi les clerics dyfent que supposé que tu ayes eu des réuélations & apparitions, desquelles tu te uantes, en la maniere que tu le dis, tu est ydolastre, inuocatrice des diables, errante en la foy, & as faict témérement serment illicite.

Item. Tu as dit que si l'église uouloit que tu feisses le contraire du commandement que tu dis auoir de Dieu, tu ne feroys pour quelque chose du monde, & tu scais bien que ce qui est contenu en ton procez est uenu du commandement de Dieu, & qu'il te feroit impossible de faire le contraire, & que de toutes les choses dessusdictes tu ne te veulx point rapporter au jugement de l'église qui

est en la terre, ne d'homme uiuant, mais seulement à Dieu seul, & dict ouïre que tu ne fays point ces réponses de ta teste, mais du commandement de Dieu. Combien que l'article de la foi, qui est que chacun doit croire l'église catholique, te aye esté par plusieurs foys desclaré, & que tout bon chrétien catholique doit submettre tous ses faicts à l'église, & principalement en faict de réuélacion & de telles choses. Quand à cest article les clerics disent que tu es schismatique, mal sentante la uérité & auctorité de l'église, & que jusques à maintenant tu as erré pernicieusement en la foy de Dieu.

Le premier crime de *Jeanne d'Arc* est ses réuélacions, que les clerics de l'université de Paris ont jugé menteries, feintises, choses séductoires & pernicieuses, après auoir considéré la maniere des dites réuélacions, la fin des choses réuélées & la qualité de la *Pucelle*.

Nous ne soutenons pas que la *Pucelle* ait eu des réuélacions: mais il est absurde & barbare de la condamner sur celles qu'elle publie; *la maniere*

niere de ses révelations est la maniere de tous ceux qui ont participé aux célestes secrets. Saint *Ignace* voit une croix, saint *Dominique* voit la sainte vierge qui lui montre un scapulaire, sainte *Thérèse* entend les chœurs des anges, *Jeanne d'Arc* voit saint *Michel*, elle entend sainte *Catherine* & sainte *Marguerite*. Nous n'avons d'autres preuves, je l'avoue, que son récit : mais quelle autre preuve a-t-on des révelations de saint *Ignace* & de saint *Dominique* ? La fin des choses révelées..... Faire lever un siegé dont dépend la gloire & presque le salut de sa patrie, rendre à son roi légitime une couronne usurpée, est une fin plus honnête que l'objet de la plupart des révelations. La qualité de la personne étoit très-susceptible d'une semblable faveur, elle étoit simple, vierge, &c.

Le deuxieme article contient, je l'avoue, une absurdité & une contradiction.

Mais brule-t-on pour des absurdités & des contradictions ? Est-il vrai que de dire qu'un ange a donné une couronne à un roi, & un autre jour

H

que l'ange a donné la couronne à l'archevêque de Rheims pour la remettre au roi, déroge à la dignité de l'église & à la dignité angélique ? La dignité de l'église, la dignité angélique ne font pas à la merci d'une visionnaire extravagante. Et eut-on dérogé à la dignité angélique, ce qui feroit très-blamable, faudroit-il encore bruler ? A-t-on conduit au bucher cette religieuse espagnole qui a écrit la vie de la sainte vierge, depuis le jour de la conception, qu'elle assure être un dimanche, jusqu'à l'instant de sa naissance ? A-t-on brûlé *Antoinette Bourignon* qui a raconté très-sérieusement, qu'avant son péché *Adam* avoit deux sexes ? " Il étoit, dit-elle, de stature
 „ plus grande que les hommes d'après-
 „ sent, avoit les cheveux courts, an-
 „ nelés, tirant sur le noir, la lèvre
 „ de dessus couverte d'un petit poil,
 „ &
 „ il étoit fait comme seront rétablis
 „ nos corps dans la vie éternelle, &
 „ que je ne fais si je dois dire. Il
 „ avoit dans cette région la structure
 „ d'un nez de même forme que celui
 „ du visage, & c'étoit là une source

„ d'odeurs & de parfums admirables.
 „ De-là devoient aussi sortir tous les
 „ hommes dont il avoit tous les prin-
 „ cipes en foi; car il y avoit dans
 „ son ventre un vaisseau où naissoient
 „ de petits œufs, & un autre vais-
 „ seau plein d'une liqueur divine qui
 „ rendoit les œufs féconds, & lors-
 „ que l'homme s'échauffoit dans l'a-
 „ mour de son Dieu, le désir où il
 „ étoit qu'il y eut d'autres créatures
 „ que lui pour louer, pour adorer,
 „ pour aimer cette grande majesté,
 „ faisoit répandre par le feu de l'a-
 „ mour de Dieu, sur un ou plusieurs
 „ de ces œufs avec des délices incon-
 „ cevables, & cet œuf rendu fécond
 „ sortoit quelque tems après par le
 „ canal hors de l'homme en forme
 „ d'œuf, & venoit peu à peu à éclor-
 „ re un homme parfait”. On a pu
 dire que cela dérogeoit au bon sens,
 mais jamais à la dignité de la *genèse*.

Le troisieme article l'accuse de croi-
 re aussi fermement la doctrine des an-
 ges que la foi de Jésus-Christ. Elle
 auroit pu répondre que la doctrine
 de ces esprits célestes ne contredisoit
 point les lumieres de la foi par la

ferme persuasion où elle étoit de converser avec des anges, elle raisonnoit conséquemment, puisque nous ne savons ce que nous croyons que par les hommes, & qu'elle croyoit être directement éclairée par les émissaires de la Divinité. Quel mal y avoit-il à croire aussi fermement à saint *Gabriel* & à sainte *Marie* qu'à son curé? Il falloit lui prouver qu'elle n'avoit pas dû avoir de révélations, & non la blâmer de croire à celles qu'elle imaginoit avoir vues.

L'article suivant la blâme de superstition & de vaine jactance, parce qu'elle avoit dit avoir deviné le passé & connu l'avenir. Elle a joué heureusement: ce qu'elle a promis s'est accompli dans le même siècle. Les cours d'Angleterre & de France conservoient des hommes & des femmes dont l'unique profession étoit de raconter aux curieux crédules ce qui marquoit les diverses époques de leur vie: on ne les accusoit pas de *superstition*, & on ne les bruloit point pour une *vaine jactance*.

Le cinquième article l'inculpe d'avoir porté l'habit d'homme; on en

infere qu'elle odore & sent mal en la foi, & qu'elle est suspecte d'idolâtrie. Quelle chaîne y a-t-il entre l'hérésie & les vêtemens des hommes? En quoi Dieu peut-il être offensé qu'on soit habillé ou qu'on ne le soit pas? qu'on ait un pourpoint ou une juppe? Quel rapport y a-t-il entre l'idolâtrie & la maniere de s'habiller? Dira-t-on qu'elle a troublé l'ordre civil? Mais son roi, ses confesseurs lui ont passé pendant deux ans cette bifarrerie; le peuple n'en a point été scandalisé. Le *deutéronome*, dit-on, appelle cet usage abomination; cela peut être. Dans la loi de *Moïse* il pouvoit résulter des inconvénients de cette manie. Dans la même loi c'étoit aussi un grand mal de manger de certaines viandes, & dans la nouvelle loi on mange ces mêmes viandes.

Dans le sixieme article, son crime est d'avoir mis au haut de ses lettres, *Jésus, Maria*, & une †; c'est au lecteur à juger de cette imputation. On l'appelle dans le même endroit cruelle, meurtriere, désirant effusion de sang humain. Je ne fais si cette accusation prouve d'avantage l'aveugle igno-

rance , qu'une malice dont peut-être l'histoire du monde ne fournit pas un second exemple. Accuser de cruauté quiconque écrit à son ennemi *qu'on verroit aux coups qui auroit le meilleur droit.....*

Art. VII. On la reprend d'avoir déserté la maison paternelle sans l'aveu de ses parents. Voilà une faute & une faute coupable. Nous pensons qu'il faut rejeter la doctrine barbare de quelques écrivains qui exhortent à fouler aux pieds la nature quand la voix de Dieu paroît se faire entendre. Pourquoi ne prenoit-elle pas pour organe la voix d'un pere tendre ? Et cette sage résistance , qui quelquefois s'oppose aux premiers transports de la jeunesse , n'est-elle pas donnée par le ciel même ? *Jeanne d'Arc* fut coupable sans doute : mais falloit-il la brûler ?

Art. VIII. On lui reproche d'avoir attenté sur elle-même en s'échappant par une fenêtre de la forteresse de Beaurevoir. Elle ne fut pas par la fenêtre pour s'ôter la vie , mais pour se la conserver : les clercs décident en

conséquence qu'elle sent mal de la liberté de l'arbitre humain.

La neuvieme raison de la bruler est qu'elle se croit aussi sûre du paradis que si elle y étoit déjà ; cette heureuse persuasion seroit le triomphe de la foi , & l'hommage le plus pur qu'on pût rendre à la Divinité.

Dans le dixieme article on lui reproche la présomption qui lui faisoit dire que Dieu n'aimoit *aucunes personnes vivantes* plus qu'elle ; soit. Elle avoue que les saintes parloient toujours françois & non pas anglois , parce qu'elles ne font point de leur parti ; c'est une extravagance. Mais une extravagance non moins ridicule est celle des clercs qui lui reprochent d'avoir blâmé les saintes de ce qu'elles n'aimoient pas leur prochain. Quand les saints font une fois dans le séjour divin ils nous protègent , & n'aiment que leurs rémunérateurs.

Les deux dernieres accusations tombent sur ce qu'elle refusoit de se soumettre au jugement de l'église. Elle ne voyoit dans l'église qu'un prélat furieux qui l'avoit achetée 6000 livres ; qu'une douzaine de prêtres in-

décens, malins & fanatiques; avoit-elle tort de récuser pour juges des hommes qui se vangeoient d'une ennemie, qui servoient la haine du parti Anglois, & lui parloient d'église militante, d'église enseignante? Elle ne comprenoit vraisemblablement pas ces grands mots.

Il faut cependant observer qu'il ne restoit alors à Paris, de l'université dispersée, qu'un petit nombre de docteurs ignorans, superstitieux, & surpris eux-mêmes de la confiance qu'on leur donnoit.

Lorsque l'évêque de Beauvais eut leur décision, il convoqua ses prêtres, leur en fit part: on fit comparoitre la *Pucelle* à laquelle on proposa les sacrements sous condition.

Interrogée si elle imagine que Dieu puisse révéler les choses à une bonne créature qui lui soit inconnue? Réponse. Oui: mais je n'en croirai ni homme, ni femme, si je n'avois aucun signe.

Pourquoi lui demander si Dieu peut révéler choses à une créature *qui lui soit inconnue*? Est-ce ignorance? Est-ce un piège? L'un & l'autre ne sont-

ils pas également repréhensibles ? L'évêque de Beauvais n'insista point sur sa réponse, la seule dans ce long interrogatoire qui donne prise, puisque s'il falloit absolument un signe pour croire depuis plusieurs siècles, il seroit difficile de donner un point d'appui à notre croyance.

Ses juges lui répétoient sans-cesse de se soumettre à l'église militante, jamais elle ne se montra rebelle, & ses révélations fausses ou vraies ne la séparoient point de la communion romaine, puisqu'elle n'avoit pas donné lieu à des dogmes ou à des principes contraires à la religion catholique.

Les jours suivans furent aussi infructueusement employés. S'il faut s'en rapporter à quelques historiens, on éleva un échafaut au milieu d'une des places publiques de Rouen, on prêcha publiquement *Jeanne*, on ouvrit l'enfer à ses yeux, & ces peintures effroyables lui arracherent une espece de rétractation, dans laquelle elle désavoue ses visions.

Nous observerons que la formule est différente dans presque tous les

auteurs. D'ailleurs, l'évêque de Beauvais, qui jusqu'ici a conduit la *Pucelle* au bucher, risqua-t-il de perdre le succès de ses travaux, en fournissant à sa victime le moyen de se soustraire au supplice?

Le même jour on lut la sentence définitive qui la condamnoit à une prison perpétuelle, *avec pain de douleur & toutes les tristesses, afin que désormais elle ne commit plus de péché*: on la conduisit ensuite au cimetière saint Ouen où il y avoit trois échafauts; l'un étoit destiné au cardinal d'Angleterre, l'autre à quelques évêques & aucuns abbés curieux, & le dernier à l'évêque de Beauvais, à l'inquisiteur de la foi & à toute leur suite. On assure que le docteur *Hérrard* cria par trois fois: *ha France! ha France! tu as été jusqu'à présent des monstres, c'est-à-dire, hérétique, & maintenant tu as été séduite par cette femme qui t'a faite hérétique*. Le peuple applaudit à cette calomnieuse absurdité, & *Jeanne* répondit que cela n'étoit pas vrai. Comment concilier cette hardiesse avec la rétractation dont nous venons de parler? On la recon-

duisit en prison où on l'obligea à prendre un habit de femme ; elle y consentit sans peine. Ses juges furent lui faire compliment sur ce que l'église l'avoit *agréablement traitée*. Quelques jours après lui ayant fait une seconde visite , ils la trouverent vêtue en homme. Interrogée pour quelle cause elle avoit pris le dit habit ?

Rép. Que personne ne l'avoit compellée à ce , & qu'elle aimoit mieux l'habit d'homme que de femme ; elle ajouta , après d'autres questions , qu'elle l'avoit repris , parce qu'on ne lui avoit pas tenu parole ; c'est à savoir qu'elle recevroit le *corpus Domini* , qu'elle iroit à la messe , &c.

Interrogée si depuis le jour de sa rétractation elle avoit ouï les voix des saintes *Catherine & Marguerite* ?

Rép. Oui , elles lui avoient dit qu'elle étoit damnée pour avoir consenti à la dite abjuration , que le prêcheur qui la prêchoit étoit faux & menteur , qu'elle révoquoit ce qu'elle avoit dit , seulement par la crainte du feu.

Le 29 , l'évêque de Beauvais assemble ceux de son parti , & leur *remon-*

tre avec ardeur & courage que la Pucelle, par la suggestion du diable, étoit retournée à ses premières erreurs. L'avis unanime fut de l'abandonner à la justice séculière, & le 30 fut citée la ditte *Jeanne* à comparoir au vieux marché de la ville de Rouen à huit heures du matin, pour se voir déclarer *rechue en ses erreurs, hérétique, excommuniée, blasphémant damnablement le nom de Dieu, & du tout incapable de miséricorde*. La sentence définitive est à peu près conçue en ces termes : *elle la déboute & la retire du sein de l'église, la remet à la justice séculière*. C'étoit sans doute ce qui pouvoit lui arriver de plus heureux si alors cette justice n'eut été composée des ennemis de la France. Le baillif de Rouen Anglois, sans autre formalité, sans autre sentence, commande qu'elle soit menée au lieu où elle devoit être brulée, son courage l'abandonne, elle verse des larmes, & jette des cris qui soulèvent le peuple contre le prélat assassin : il rit des cris de cette infortunée & des murmures du peuple, & fut lui-même

témoin de l'exécution qui arriva le 30 du mois de May de l'année 1431.

Il semble que ces juges iniques fussent persuadés que le peuple devinoit leurs remords : ils s'empresserent de publier les raisons pour lesquelles ils avoient condamné *Jeanne d'Arc*. Le plus grand nombre sortit de la ville, & un manuscrit porte que chacun se croyoit en droit de leur demander compte du sang de la *Pucelle*, & les *interpelloit à les en faire rougir*.

Plusieurs écrivains ont essayé de nous sauver ce crime : ils ont voulu prouver que *Jeanne d'Arc* avoit survécu à sa sentence ; nous rapporterons dans son entier l'écrit qui a le mieux étayé ce problème , il faut une chaîne de preuves bien suivie pour démontrer l'inexistence d'un fait que plus de quatre cents auteurs rapportent, & que toute une nation étoit intéressée à ne pas croire. La première preuve de l'auteur du problème historique est tirée d'un manuscrit trouvé en Lorraine, & imprimé depuis sous le titre de *chronique de Mets*. Quelle authenticité à ce manuscrit ? Comment un fait de cette importance

n'a-t-il été connu que du doyen de saint Thiebaut? Et lorsque l'église rehabilita sa mémoire 24 ans après, est-il croyable qu'il ne se soit trouvé personne en Lorraine qui fut que *Jeanne d'Arc* avoit épousé le sieur *Defarmois*? Cette découverte étoit-elle réservée au seul doyen de saint Thiebaut? On fait quelle confiance méritent ces manuscrits qui sont ordinairement les rêves & les délassemens de la vieillesse.

Après la mort de *Jeanne d'Arc* plus d'une aventuriere espéra devoir sa fortune à ce nom fameux; l'imposture fut facilement découverte. Il est à présumer cependant que plusieurs circonstances heureuses auront favorisé pour un tems une de ces erreurs, & l'imagination des écrivains que nous réfutons aura suppléé à ce qui leur manquoit de vraisemblance. Pour prouver l'inexistence d'un fait, il ne faut pas démontrer qu'il n'a pas existé; il suffit de prouver qu'il n'a pas pu être.

Vingt-six ans après, le pape *Calixte III* essaya de rendre au nom de *Jeanne d'Arc* la gloire que lui méritoit son courage. Les évêques de

Paris & de Coutances furent choisis pour reviser ce procès *inique, détestable, faux, calomnieux*. Ce qui donna lieu à cette justification extraordinaire est la mauvaise tournure que prirent les affaires d'Angleterre, & les plaintes réitérées d'*Isabeau d'Arc*, mere de la *Pucelle*, qui avoit toujours les yeux fixés sur le fatal bucher de sa malheureuse fille.

Le premier article de ce nouvel examen constatoit la scélératesse de l'évêque de Beauvais qui, contre tout ordre de justice, sacrifioit *Jeanne d'Arc* à sa haine.

Le deuxieme, que l'évêque de Beauvais l'avoit achetée 6000 liv.

Le troisieme, que les Anglois la redoutoit, au point de *travailler à sa perte sans relache*.

Le quatrieme, qu'elle avoit été détenue dans les prisons du château de Rouen, tandis qu'elle devoit être dans les prisons ecclésiastiques.

Le cinquieme, qu'elle avoit cent fois récusé l'évêque de Beauvais.

Le sixieme, que la *Pucelle* étoit simple, bonne catholique, confessant ses

péchés, & qu'elle se montra bonne & loyable chrétienne.

Les nouveaux juges n'étoient pas plus fondés à donner à *Jeanne d'Arc* ces excellentes qualités, que les premiers à l'accuser des crimes contraires.

Le septieme, que la *Pucelle* avoit déclaré se soumettre au jugement de ses faits, dits à notre saint pere le pape.

Le huitieme, que la *Pucelle* avoit toujours entendu par l'église les gens d'église, & non l'assemblée des fideles.

Nous confessons que cela forme une énorme différence.

Le neuvieme, qu'elle n'étoit point retombée en ses erreurs.

Le dixieme, que les juges ne cherchoient ni son repentir, ni sa résurrection, mais sa mort.

Le onzieme, qu'elle n'avoit jamais laissé entrevoir la plus légère preuve d'hérésie.

Plus de vingt témoins attesterent ces divers articles; sur quelles preuves? Les premiers juges, s'ils vivoient encore, ne déposeroient-ils pas contr'eux? Et on imagine bien que dans un procès faux, calomnieux, il n'existe

n'existe que des piéces qui peuvent impunément voir le jour. L'unique raison qu'on pourroit alléguer est que la cause n'avoit aucun moyen de défense, aucun conseil. Nous convenons que les premiers juges furent barbares, mais nous n'en avons aucune preuve : & les nouveaux furent tout aussi ignorans, tout aussi imprudens, que leurs confreres furent cruels ; citons un exemple. Le notaire *Colles* dépose qu'il a écrit les dépositions de son procès, entre lesquelles il y en avoit de si difficiles que les grands théologiens & les grands clercs eussent été fort empêchés d'y répondre ; voilà le jugement du notaire. Cette regle sage ne peut s'appliquer à la plupart des faits de cette fille. *Maitre Jean Matthieu* dit qu'après que le corps fut consumé, le cœur demeura entier, tout rouge & plein de sang ; un procès verbal constate-t-il ce fait ? Et fut-il vrai, que prouve-t-il ? *Guillaume Boys* dit qu'un de ses juges mourut de la lèpre quinze jours après, & que *Pierre Cauchon* mourut d'apoplexie trois jours après en se faisant

la barbe , d'où l'on infere l'innocence de *Jeanne d'Arc*.

Qu'ils soient morts de la lèpre ou de la fièvre un mois ou un an après , qu'importe ; qu'y a-t-il de commun entre leur crime & leur fin ?

Lorsqu'on reçut les dépositions des témoins , il s'en trouva de tout âge , de tout sexe , de Lorraine , de Poitiers , de Chinon , de Bourges , de Paris , de Rouen , ils déclarerent qu'ils la croyoient innocente , sans doute : mais déposerent d'après leurs idées & non d'après leurs raisons.

Nous n'ignorons pas tout ce qu'on a écrit pour prouver que le ciel avoit averti la terre de l'iniquité des juges de *Jeanne d'Arc* ; il est des choses qu'on ne réfute plus aujourd'hui. Ceux qui ont quelque intérêt à les croire peuvent sans danger demeurer dans leur croyance.

Pour résumer ce que nous avons dit sur cette fille extraordinaire , nous pensons qu'elle n'a mérité ni les louanges dont on ne cesse de la combler , ni le supplice dont on l'a flétrie. Elle nous paroît plus à plaindre qu'à admirer. Il n'est pas démontré qu'elle

sert aux ressources d'une politique
 grossière & peu éclairée : mais c'est
 de tous les systèmes celui qu'on ne
 détruit pas , celui qui souffre le moins
 d'impossibilité. Sa mort est une gran-
 de leçon à l'univers , & consacre le
 danger de la célébrité , le danger d'u-
 ne autorité toujours à craindre ; car
 la saine raison déchire le voile qui
 couvre la conduite de ces juges im-
 posteurs & inhumains. La justification
 de la *Pucelle* est une consolation &
 un exemple pour les fideles ; l'église
 elle-même détruit ces erreurs , les ré-
 pare , autant que les hommes sont ca-
 pables de réparer le mal. La quantité
 d'histoires qu'on nous a données de cet-
 te fille singulière prouve combien peu
 nous sommes avancés dans l'art de
 connoître la vérité , combien peu d'é-
 crivains pensent d'après eux-mêmes ,
 & nous croyons que si notre histoire
 étoit examinée aussi scrupuleusement
 que le fait particulier , il faudroit
 étrangement réformer nos idées.



